

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante et unième séance – Mercredi 26 avril 2017, à 20 h 35

**Présidence de M. Rémy Burri, président**

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Maria Casares* et *M. Didier Lyon*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 12 avril 2017, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 avril, mercredi 26 avril et jeudi 27 avril à 17 h et 20 h 30, vendredi 28 avril 2017 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2017 (PR-1194 A1)<sup>1</sup>.

*Suite du deuxième débat*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, avant de poursuivre nos travaux avec les amendements du département des finances et du logement, je vous communique d'abord l'état de la situation concernant le département des autorités. Au terme de cet examen, l'excédent de revenus s'élève à 3 806 133 francs.

Le budget du département des autorités, pages 1 à 3, est adopté.

---

<sup>1</sup> Rapport, 6577.

*Département des finances et du logement (suite).*

*Page 5, politique publique 05, Administration générale,  
groupe de comptes 30X, Charges de personnel.*

**Le président.** Le prochain amendement portant sur le département des finances et du logement, l'amendement 16, du groupe Ensemble à gauche, demande d'allouer un montant de 1 750 000 francs en vue de lancer un premier train d'internalisation du nettoyage en Ville de Genève. Je donne la parole à la conseillère municipale Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Nous parlions de cet amendement comme d'un vieux serpent de mer, puisque la première demande d'internalisation concernant les personnes qui s'occupent de nettoyer les bâtiments publics administratifs et les écoles primaires remonte, sauf erreur, à début 2008. Nous sommes en 2017 et nous n'avons jamais rien vu venir.

Pourquoi souhaitons-nous internaliser le nettoyage? Parce que c'est une mesure de lutte contre le dumping salarial qui sévit dans ce secteur. Pour mémoire, la convention collective de ce secteur prévoit une rémunération de 18,50 francs l'heure. Pour ceux qui ont des femmes de ménage, vous savez très bien que vous les rémunérez au moins 25 francs l'heure plus les charges, c'est le tarif en vigueur.

En l'occurrence, les salariés de ce secteur sont des personnes peu formées. Il y a énormément de migrants, ce sont des personnes extrêmement précarisées. Vous me direz que cela donne du boulot aux entreprises de nettoyage, certes, mais qu'est-ce que cela veut dire? En fait, cela revient simplement à mettre un intermédiaire entre ces salariés et la Ville de Genève, un patron qui va prêter de la main-d'œuvre, du matériau humain – c'est aussi cynique que cela. Il paiera ses employés 18,50 francs l'heure et la Ville de Genève se verra facturer beaucoup plus. Il y aura peut-être quelques charges pour un petit local administratif, mais la différence ira en fin de compte dans la poche de cet entrepreneur.

Pour notre part, nous avons toujours trouvé qu'une rémunération de 18,50 francs n'était pas suffisante. D'ailleurs, les journaux en parlent, il arrive souvent qu'une entreprise de nettoyage ferme, qu'elle licencie son personnel et qu'une nouvelle entreprise ouvre et paie ces mêmes employés un peu moins, 1 franc de moins... S'agissant de notre ville, qui a quand même les moyens de payer décemment les gens et dont nous avons toujours dit qu'elle était un employeur exemplaire, nous pensons qu'il faut internaliser cette fonction.

La conseillère administrative a tenté des choses. Elle n'a pas internalisé, mais elle a estimé qu'un tarif de 18,50 francs était largement en dessous de ce qu'il faudrait. Elle s'est battue pour augmenter ce tarif à 25 francs l'heure. Elle est allée jusqu'au Tribunal fédéral. Je ne sais pas si elle souhaitera prendre la parole ce soir, car c'est une affaire qui date de 2014, ça fait trois ans. Toujours est-il qu'elle a été déboutée. Ces personnes ne verront donc pas leurs conditions salariales s'améliorer. Ce sont des petits boulots, ça se passe souvent le soir... C'est vraiment un secteur extrêmement précaire.

Il reste que le fait de nettoyer les bâtiments et les écoles publiques répond à un besoin de la Ville de Genève. Nous savons que cette mesure coûte près de 8 millions de francs. Je me rends compte en vous parlant que j'aurais pu proposer un amendement qui diminue les mandats externes de la somme équivalente; nous pourrions le faire dans un moment, mais nous proposons pour l'heure de lancer un premier train qui serait comme une expérience pilote pour voir s'il est vrai que cette internalisation ne coûte pas cher, puisque je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que M. Barazzone a internalisé quelque chose à la Voirie ou au Service des espaces verts (SEVE)...

**Le président.** Il faut conclure, Madame Pérez, s'il vous plaît...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Il a internalisé parce que cela coûtait moins cher.

En outre, nous savons tous que, si nous fidélisons les personnes – c'est du même ordre que le fait d'avoir un concierge dans les immeubles...

**Le président.** Madame Pérez, il faut conclure...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* J'arrive au bout... Quand on fidélise les personnes, elles prennent beaucoup plus soin de leurs tâches, le rapport est totalement différent, et vous le savez, car vous le vivez peut-être vous-mêmes dans vos immeubles. Je vous enjoins donc de voter cet amendement.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 64 non contre 10 oui.*

*Département des finances et du logement.*

*Pages 6 et 7, politique publique 35, Autres loisirs,*

*groupe de comptes 3XX, Charges de personnel, biens, services et marchandises, subventions accordées, imputations internes.*

**Le président.** L'amendement 17, qui émane du groupe Ensemble à gauche, demande d'augmenter la ligne de la manifestation La ville est à vous d'un montant de 260 000 francs. Je donne la parole à la conseillère municipale Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Ensemble à gauche vous propose d'augmenter le montant accordé à la manifestation La ville est à vous. Ces fêtes de rue dans les quartiers avec vide-greniers, activités conviviales et culturelles, organisées principalement par et pour les habitants, avec un appui logistique et de coordination du Service de l'Agenda 21 – Ville durable, étaient au nombre de cinq en 2004, et sont passées à 12 en 2016, 15 quartiers ayant demandé à les organiser. On constate cependant qu'avec une augmentation des demandes et une constance des moyens, il est impossible de répondre à la demande de tous les quartiers. Alors que faire?

Le département avait demandé une évaluation. Elle a été effectuée par le laboratoire de sociologie urbaine de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Le rapport a fait le point sur ces événements et leur organisation. Il a mis en valeur le rôle de cette manifestation pour la vie de la cité. Il a conclu que, si on ne veut pas refuser des demandes ou péjorer la qualité de ces fêtes, il faut augmenter la subvention.

Nous venons de l'apprendre, pour l'édition 2017, 14 quartiers ont souhaité accueillir cette manifestation. Le budget ne permettant que la réalisation de neuf fêtes, un tirage au sort a donc été organisé. Les quartiers de l'Europe, des Genêts, du Petit-Saconnex, de Saint-Jean et de Saint-Gervais devront ainsi renoncer cette année. Rappelons aussi qu'une pétition en faveur de ces fêtes, signée par 3500 personnes, a été acceptée.

Ensemble à gauche tient à souligner l'importance de ces moments festifs pour la cohésion sociale de la ville de Genève. Ce sont des fêtes réellement populaires, auxquelles tous les âges participent, toutes les communautés. Les habitants de chaque quartier y tiennent un rôle actif, pas seulement ces jours-là mais aussi pendant la préparation. Ce sont des moments qui favorisent la rencontre et l'échange entre habitants, une occasion intéressante d'appropriation de l'espace public. Pour n'en citer que deux, dans le quartier de l'Europe, les bénévoles nous disaient que c'est la seule manifestation durant l'année et que c'est la raison pour laquelle elle

est particulièrement importante pour les habitants de ce secteur. Aux Genêts, un secteur en pleine transformation, cet événement favorise la création de nouveaux liens.

Refuser que ces fêtes se réalisent, c'est regrettable. Pour nous, c'est même scandaleux. Genève comme ville multiculturelle se doit de soutenir ces moments qui facilitent le vivre-ensemble, qui favorisent la participation de toutes et tous. Investir dans la prévention au niveau de la cohésion sociale revient toujours moins cher qu'intervenir lors d'éventuelles situations de tensions.

Si une grande partie du travail est fournie de manière bénévole par les habitants – ils sont plus de 500 –, les services de la Ville de Genève jouent un rôle indispensable au niveau logistique, de la sécurité et de la coordination. Selon l'évaluation du Service de l'Agenda 21 – Ville durable, l'augmentation du budget devrait servir à augmenter à la fois la subvention aux associations, pour un montant de 110 000 francs, les postes de travail à hauteur de 1,2 équivalent temps plein ainsi que le budget de fonctionnement pour un montant de 30 000 francs. Ce qui nous amène à un total de 260 000 francs.

Rappelons qu'il s'agit, grâce à l'engagement de ces bénévoles...

**Le président.** Il faut conclure, Madame Studer, s'il vous plaît...

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Oui, j'ai quasiment fini... d'un budget modeste, en comparaison à d'autres manifestations entièrement organisées par la Ville de Genève. Pour Ensemble à gauche, il faut donc tout mettre en œuvre pour soutenir la vie dans les quartiers et adapter la subvention.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Vous avez cent pour cent raison, Madame Studer, et je vous remercie pour le vibrant plaidoyer que vous venez de faire. Ces fêtes dans les quartiers sont essentielles. Elles sont portées par des bénévoles. Elles sont justement l'image de ce que vous demandez souvent dans ce plénum, à savoir que ce soit non pas l'administration mais les gens qui soient à la manœuvre. Ces fêtes sont pour les Genevoises, les Genevois et les habitants de nos quartiers. Ce sont eux qui les animent, qui les imaginent, qui les portent.

Lorsque je suis venue plaider ce dossier en commission des finances, les Verts, les socialistes ne s'y sont d'ailleurs pas trompés; ils ont soutenu la proposition du Conseil administratif. Je les en remercie. Je pense que l'économie que vous feriez

ce soir à ne pas donner les moyens aux habitantes et aux habitants de notre ville d'organiser ces fêtes dans les quartiers serait une proposition politique erronée car, M<sup>me</sup> Studer l'a dit avec raison, ce sont des fêtes bon marché, si vous les comparez à beaucoup d'autres manifestations que la Ville de Genève organise. (*Remarque de M. Sormanni.*) Nous n'avons pas coupé, vous avez raison, Monsieur Sormanni, mais vous savez que, pour répondre à la demande des habitantes et des habitants de nos quartiers, nous avons besoin des moyens qui ont été proposés par le département en commission des finances. Merci à M<sup>me</sup> Studer d'avoir défendu cette proposition. J'espère que vous serez nombreuses et nombreux à la soutenir dans le sens qui était notamment celui que les Verts et les socialistes avaient défendu en commission des finances. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 36 oui.*

*Département des finances et du logement.*

*Page 9, politique publique 42, Revenus des biens,  
groupe de comptes 426, Participations permanentes du PA.*

**Le président.** L'amendement 18, qui émane des socialistes et des Verts, demande de rétablir l'inscription de la participation aux bénéfices des Services industriels de Genève (SIG), d'un montant de 3 750 000 francs. Il n'y a pas de prise de parole...

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 35 oui.  
(Remarque.)*

*Département des finances et du logement.*

*Page 6, politique publique 21, Ecoles publiques,  
groupe de comptes 365, Subventions accordées – Institutions privées (page 1 des subventions).*

**Le président.** L'amendement 19, proposé par le Parti libéral-radical, demande une diminution de 500 000 francs de la subvention au Fonds «places d'apprentissage», portant la ligne à 1 million de francs. (*Brouhaha.*) Madame Romano, je n'ai pas l'impression que vous soyez... L'amendement 18, nous venons de le voter... (*Remarque.*) On me dit que les numéros d'amendement au moment du vote étaient peut-être faux mais que les votes ont bien été faits sur les objets et les

amendements concernés. Nous en sommes bien à l'amendement 19. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes.

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR).** Merci, Monsieur le président. Pour revenir sur ce Fonds «places d'apprentissage», je rappelle tout d'abord que, lorsqu'il avait été voté, le Parti libéral-radical était le seul parti qui avait remis en cause non pas son but, créer des places d'apprentissage, mais son fonctionnement.

Dans la mesure où les places d'apprentissage, qui relie à la fois l'Etat, l'élève et les entreprises privées qui engagent et forment elles-mêmes ces apprentis, sont l'une des principales préoccupations du Parti libéral-radical, dans la mesure où ce fonds existe mais qu'il a été critiqué dans sa forme et dans son fonctionnement, il est évident qu'il doit être amélioré.

Bien que nous ne puissions, compte tenu des contraintes, ne faire paraître notre volonté que par un amendement demandant une diminution de 500 000 francs de la subvention qui lui est allouée, il s'agit pour nous en réalité de réorienter vers les entreprises privées et de leur réattribuer une partie de ce fonds – précisément à hauteur des 500 000 francs dont il est question dans cet amendement – afin que ces dernières puissent dispenser du coaching aux entreprises formatrices qui en feraient la demande.

C'est un peu compliqué... Si nous lisons le règlement d'application du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage en ville de Genève, il est indiqué que le coaching ne peut être dispensé que par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Nous le regrettons, et c'est la raison pour laquelle, étant donné qu'il n'y a pas tellement d'autre levier pour le faire autrement, nous proposons cet amendement. Nous voulons être certains, en effet, que les faitières d'associations professionnelles fassent partie intégrante de l'apprentissage. Etant donné que ce sont elles qui sont à la base de l'apprentissage, nous proposons de leur mettre 500 000 francs à disposition. Je rappelle d'ailleurs que le Parti libéral-radical a déposé hier, en accompagnement de cette mesure, le projet de délibération PRD-142, visant à modifier ce règlement d'application et à préciser que l'argent peut être remis aussi à ces faitières d'associations professionnelles.

Il faut donc d'une part, même si cela semble difficile à comprendre, voter cet amendement pour être certains que les entreprises fassent partie intégrante de ce Fonds «places d'apprentissage», ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, selon le Parti libéral-radical. Il faut, d'autre part, très prochainement voter en urgence le projet de délibération PRD-142 déposé hier, qui précise que les entreprises pourront bénéficier de ces 500 000 francs pour faire du coaching. Cela permettra du coup de réattribuer très rapidement les 500 000 francs, dans les deux semaines; nous



serons alors sûrs que cet argent sera dépensé là où nous voulons qu'il soit. C'est une astuce, car nous avons affaire à des lignes budgétaires, mais notre volonté est bien d'intégrer davantage les faïtières d'associations professionnelles.

**Le président.** Je vais mettre aux voix... Oh, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno! Si vous pressez un peu plus tôt, cela me permettra de mieux m'organiser...

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Désolée, merci, Monsieur le président. Du débat budgétaire de ce soir on tirera plusieurs enseignements à la fin du troisième débat. A ce stade en tout cas, on peut tirer un premier enseignement: le Parti libéral-radical ne soutient pas les entreprises. Le Parti libéral-radical se positionne dans cette enceinte contre l'apprentissage, un Parti libéral-radical somme toute un peu hors-sol, mais il ne s'agit certainement que de la section Ville de Genève... Pourquoi?

Nous viendrons vous présenter un bilan du travail que nous faisons avec ce fonds qui existe depuis la rentrée scolaire 2016-2017, qui a donc une petite vie de huit mois. Comment l'administration municipale a-t-elle fonctionné? Evidemment que nous ne pouvions pas, nous tout seuls, contacter l'ensemble du tissu économique. Nous sommes passés par les faïtières économiques – la Fédération des entreprises romandes, la Nouvelle organisation des entrepreneurs, enfin toutes les organisations faïtières économiques qui collaborent avec la Ville de Genève.

Comme vous en connaissez vraisemblablement certaines que je ne connais pas, vous leur direz, Madame Buffet, qu'il y a encore de l'argent à disposition. Dans le cas où on en aurait oublié certaines, c'est volontiers que vous me donniez l'adresse, et je leur enverrai le courrier qui leur permettra d'accéder au fonds. Le partenariat pour le coaching est avec l'OFPC parce que le partenaire institutionnel, celui qui forme dans l'apprentissage aujourd'hui dans le Canton de Genève et qui, d'ailleurs, se charge du coaching auquel les entreprises ont droit, c'est l'OFPC.

De porter aujourd'hui un jugement sur le Fonds «places d'apprentissage» alors que celui-ci n'a même pas une année de vie, je pense que c'est prématuré. Dire que nous ne travaillons pas avec le tissu économique, c'est totalement faux, car il a été – et je l'en remercie ce soir – notre principal relai de diffusion de l'existence de ce fonds.

En définitive, ce fonds permet de donner un petit coup de pouce aux hommes et aux femmes qui forment les apprentis. Vous savez que nous sommes le can-

ton de Suisse qui forme le moins d'apprentis. Nous avons besoin de développer cette pratique, et ce n'est certainement pas en réduisant la voilure, alors que nous faisons relativement peu en définitive au niveau de la Ville pour accompagner les entreprises, que nous favoriserons l'apprentissage, que nous aiderons notre tissu économique local et que nous favoriserons de meilleures synergies entre les pouvoirs publics et les entrepreneurs et les entrepreneuses de cette ville. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 61 non contre 14 oui.*

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, politique publique 58, Aide sociale,*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).*

**Le président.** L'amendement 20, proposé par le Mouvement citoyens genevois, demande une augmentation de 60 000 francs de la subvention à l'Association de défense des chômeurs (ADC). Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Monsieur le président. Effectivement, nous représentons cet amendement que nous avons déjà déposé à la commission des finances. L'ADC a demandé un poste supplémentaire qu'elle a devisé elle-même à 60 000 francs, et c'est la raison pour laquelle j'ai déposé cet amendement.

Je crois que personne ne peut ignorer aujourd'hui les difficultés rencontrées sur le terrain de l'emploi, quoi qu'on puisse en penser et malgré les aides qui existent. Il y a deux associations dans ce canton qui travaillent dans ce domaine et qui aident les chômeurs à monter leur dossier, à construire un CV et ainsi de suite, c'est Trialogue, qui fonctionne très bien, et c'est l'ADC.

Ils sont débordés... Ils reçoivent les clients que leur envoient l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et la caisse de chômage... Enfin l'OCE, puisque la caisse de chômage ne s'occupe que des indemnités. Ils sont débordés, car vous n'ignorez pas qu'il y a une quinzaine de milliers de chômeurs à Genève. Par conséquent, ils ont besoin d'un poste supplémentaire.

Je vous invite simplement à accepter ce poste et cette subvention supplémentaires afin de permettre à cette association de répondre aux nombreuses personnes sans emploi à Genève. Nous devons aussi essayer d'aider ces personnes. C'est une aide complémentaire car étonnamment – mais c'est comme ça depuis de

nombreuses années – l'OCE, qui est débordé aussi, ne consacre que quelques minutes aux demandeurs d'emploi puis leur dit d'aller au Trialogue ou à l'ADC pour construire leur dossier, modifier leur CV et leur lettre de motivation. C'est même une obligation, puisque ce sont des ordres.

Voilà, ces deux associations travaillent bénévolement. C'est gratuit. Enfin, la plupart des gens sont bénévoles, mais il y a quand même besoin d'un petit encadrement. Pour l'ADC, il y a une nécessité d'avoir un poste supplémentaire. J'invite tous ceux qui sont sensibles à cette problématique sociale, et j'espère que la gauche l'est puisqu'elle le prétend, à soutenir cet amendement qui est largement compensé par les autres économies.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur Sormanni, je vais soutenir votre proposition d'augmenter la subvention de l'ADC, mais je note au passage que le fait que nous devions en Ville de Genève soutenir l'ADC et le Trialogue, puisque nous le faisons déjà, montre tout de même les carences, les défaillances de l'OCE qui, je le rappelle, est géré par le conseiller d'Etat Mauro Poggia... (*Huées dans les rangs du Mouvement citoyens genevois.*) Qui devrait faire son travail...

**Le président.** S'il vous plaît... (*Remarque de M<sup>me</sup> Magnin.*) S'il vous plaît, Madame Magnin... (*Remarque.*) Mais oui, c'est difficile... On est là pour faire de la politique, en même temps...

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.* Je vois qu'il y a de l'émotion dès qu'on prononce le mot «Poggia». Il reviendra d'ailleurs dans un prochain amendement sur l'asile, je vous le dis...

Si des associations comme le Trialogue ou l'ADC existent, c'est bien évidemment pour donner un soutien aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi; mais c'est aussi très souvent, en effet, pour s'opposer à des décisions de non-entrée en matière émanant de l'OCE. Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur ce sujet, y compris – vous avez raison, je vous rejoins, Monsieur Bärtschi – sur la loi fédérale sur l'assurance-chômage, qui s'est durcie. Je vous rappelle d'ailleurs que le bord politique auquel j'appartiens n'a pas soutenu cette loi fédérale, qui a restreint notamment les indemnités pour les personnes à la recherche d'un emploi. Je ferme la parenthèse politique, mais je tenais quand même à le relever.

Il y a une deuxième chose que je souhaite dire et qui plaide en faveur de l'amendement déposé par M. Sormanni – je m'adresse au Mouvement citoyens

genevois, que je regarde droit dans les yeux... J'espère que vous aurez la cohérence de maintenir au budget de la Ville de Genève le fonds qui justement collabore avec les services de votre magistrat cantonal, celui qui fait de la réinsertion en matière de chômage. C'est le Fonds chômage de la Ville de Genève, sans lequel aucun dispositif cantonal ne tiendrait la route. Je le dis parce que vous avez voté en commission des finances avec la droite élargie pour le supprimer.

Alors moi ce soir, en tant que magistrate, j'appelle au soutien de cet amendement. Mais je demande aussi à toutes celles et tous ceux qui l'accepteront ou qui l'ont présenté d'avoir la même cohérence s'agissant du Fonds chômage. (*Applaudissements soutenus.*)

**Le président.** Désolé, Monsieur Sormanni, mais nous ne considérons pas vraiment que vous ayez été mis en cause, à moins que vous vous appeliez M. Poggia... (*Rires.*) Ça ne semble pas être le cas... Vous souriez... Vous pourriez bientôt parler. En troisième débat peut-être...

*M. Daniel Sormanni (MCG).* C'est n'importe quoi...

**Le président.** Mesurez vos propos, Monsieur Sormanni...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 46 oui contre 30 non.

**Le président.** Cet amendement est accepté. J'en profite pour vous rappeler que les amendements acceptés en deuxième débat seront d'office intégrés dans le budget sur lequel nous travaillerons en troisième débat, ce qui n'est pas le cas évidemment des amendements qui auront été refusés.

Si vous souhaitez redéposer des amendements refusés ou déposer des nouveaux amendements pour le troisième débat, je vous invite à le faire avant la fin du troisième débat.

*Une voix.* Du deuxième!

**Le président.** Du deuxième! Ce n'est pas facile quand même...

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, politique publique 58, Aide sociale,*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.*

**Le président.** L'amendement 20A, proposé par Ensemble à gauche, demande la suppression de la nouvelle subvention de 50 000 francs à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD). Je donne la parole à M. Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Ensemble à gauche s'oppose à cette nouvelle subvention, à cette nouvelle ligne budgétaire présentée par la droite en commission des finances. Le représentant du Parti libéral-radical qui a présenté cette proposition a dit qu'il s'agissait de voter un principe de soutien à cette organisation, et cela sans même qu'un projet soit présenté et sans que nous puissions prendre connaissance de tous les tenants et aboutissants de cette subvention. C'est pour le moins insolite. Nous sommes déjà contre cette manière de faire.

La lutte contre l'antisémitisme est quelque chose de très important, nous le partageons, nous l'avons encore rappelé dans cette enceinte il n'y a pas si longtemps à propos d'un appartement de Le Corbusier acheté par la Ville de Genève. Cela dit, une expérience précédente faite en Ville de Genève avec la même communauté... avec la Communauté intercommunautaire contre l'antisémitisme et la discrimination (CICAD) a montré que ce n'était pas aussi simple.

La CICAD a été auditionnée il y a trois ou quatre ans par la commission des finances – certains de nos collègues étaient déjà là. Dans le matériel qui nous avait été proposé, il y avait une bande dessinée à l'intention des écoles. Cette bande dessinée était problématique à plusieurs égards, notamment parce qu'elle faisait l'amalgame entre l'antisémitisme et l'antisionisme et aussi entre l'antisémitisme et le conflit au Proche-Orient, le conflit entre Israël et la Palestine.

Cette bande dessinée a été soumise au Service de lutte contre le racisme du Département fédéral de l'intérieur. Je vous cite en substance sa prise de position. Le Service de lutte contre le racisme est d'avis que certains passages de la bande dessinée pèchent par omission en ce sens qu'ils ne rendent pas suffisamment compte de la réalité complexe du sujet. C'est d'autant plus difficile à traiter en milieu scolaire. Une perspective plus nuancée serait souhaitable.

Avant de voter une subvention pour un travail qui sera peut-être bien et utile, nous aimerions néanmoins pouvoir évaluer, nous faire une idée du projet, de ce que la Ville de Genève soutiendrait, étant donné que, dans le cas d'espèce, la bande dessinée n'a finalement pas été distribuée dans toutes les écoles du canton.

Une copie de la lettre du Service de lutte contre le racisme, avec préavis négatif sur la bande dessinée, avait été envoyée à l'époque à M<sup>me</sup> Brunschwig Graf et à M. Charles Beer. Je vous demande donc de ne pas signer ce chèque en blanc ce soir et de refuser cette nouvelle ligne budgétaire.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 24 oui (4 abstentions).*

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, politique publique 58, Aide sociale, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).*

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, politique publique 58, Aide sociale, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).*

**Le président.** Les amendements 21 et 22, proposés respectivement par Ensemble à gauche, d'autre part, par les Verts et les socialistes, demandent le rétablissement de la nouvelle subvention au projet d'accueil des primo-migrants. Le montant n'est pas le même dans les deux cas. L'amendement 21 porte sur un montant de 500 000 francs, tandis que l'amendement 22 sur 400 000 francs. Je donne la parole à M. Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Je peux vous annoncer d'ores et déjà que nous redéposerons l'amendement précédent au troisième débat. J'ose espérer qu'il y a des gens qui ne savaient pas ce qu'ils votaient...

S'agissant du rétablissement de la ligne dédiée aux projets d'accueil pour les primo-migrants, il s'agit d'un amendement très important pour le budget qui sortira de ce Conseil municipal – je ne sais pas si ce sera ce soir ou demain.

Reconnaître que la Ville de Genève peut et doit faire un tout petit effort pour favoriser l'accueil des jeunes migrants en Ville de Genève – le Conseil administratif avait proposé 400 000 francs – c'est admettre que cette problématique existe, que la Ville de Genève peut faire quelque chose pour améliorer les conditions d'accueil de ces réfugiés, notamment de ceux qui ne peuvent pas retourner dans

leur pays parce que leur pays est en guerre, parce qu'ils risquent de se faire tuer en retournant chez eux – vous connaissez très bien la situation actuelle en Syrie.

Ce soir, j'aimerais tout de même relever que je suis très sérieusement préoccupé de la position du Parti démocrate-chrétien qui, à six reprises depuis la dernière crise des migrants, a voté avec l'Alternative, avec la gauche pour améliorer leurs conditions d'accueil, pour s'insurger contre le renvoi de la famille Musa et ainsi de suite. A six reprises, vous avez voté dans ce sens. Aujourd'hui, vous vous acoquinez avec la droite de la droite, l'extrême droite xénophobe anti-réfugiés, c'est vraiment lamentable.

*Une voix.* Ce n'est pas lamentable!

*M. Tobias Schnebli.* Suivre la droite extrême sur ce thème n'est pas votre rôle.

**Le président.** Mesurez vos propos, Monsieur Schnebli, s'il vous plaît...  
(*Exclamations.*)

*M. Tobias Schnebli.* D'accord, je vais conclure, mais il faut admettre...

**Le président.** Monsieur Schnebli? Vous m'avez compris...

*M. Tobias Schnebli.* Oui, je conclus. J'annonce juste encore que si par hasard cette ligne était rétablie dans son intégralité telle que présentée par le Conseil administratif, nous retirerions l'amendement qui demande la suppression de l'aide au retour que vous, la droite, avez proposé. Il faut toutefois faire la part des choses. Il y a des gens qu'il faut soutenir parce qu'ils ne peuvent pas retourner chez eux; c'est tout le sens de cet amendement, de cette proposition du Conseil administratif.

**Le président.** Nous poursuivons ce débat avant de passer au vote. Je donne la parole, pour l'amendement 22, à M. Emmanuel Deonna.

**M. Emmanuel Deonna** (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de revenir sur l'accueil des migrants à Genève et, parmi eux, des primo-migrants. Comme l'a rappelé Tobias Schnebli, le Conseil municipal a

voté, grâce aux efforts de l'Alternative, plusieurs motions en faveur d'un accueil plus généreux et plus digne des réfugiés. Le Conseil municipal s'est engagé aussi à permettre à la Ville de rejoindre le réseau européen des villes refuges.

Le Conseil administratif a pressé le Conseil d'Etat et l'Hospice général d'améliorer les conditions d'accueil des requérants d'asile et des réfugiés en ville de Genève, et surtout dans le canton. Le Conseil administratif s'est engagé à mettre à disposition 1000 des 1800 nouvelles places d'hébergement prévues dans le canton d'ici à la fin de l'année. Le projet d'hébergement à Montbrillant est en bonne voie. Il permettra d'accueillir au moins 300 réfugiés.

Des résistances se sont exprimées par rapport à la construction d'un centre d'hébergement au parc Rigot. Un recours de l'Association des habitants de Vermont est examiné par la justice. La question de l'accueil a suscité des discussions au sein des différentes associations de quartier de Genève. Ces débats, ces discussions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sont légitimes, l'accueil d'un nombre important de personnes migrantes bouleversant les habitudes et suscitant des craintes auprès de certaines franges de la population. La population peut s'exprimer, la population a le droit de recevoir des informations sur la situation, sur les intentions des autorités et d'exprimer son avis.

J'attire toutefois votre attention, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur l'importance des défis qui sont liés à l'accueil et à l'encadrement des requérants d'asile, en particulier des requérants d'asile mineurs dont il est question dans cette enveloppe budgétaire. Ces défis sont extrêmement nombreux.

L'insertion socioprofessionnelle et l'intégration culturelle de ces personnes, qui fuient des contextes de guerre et de persécution, sont des processus lents et graduels qui exigent un soutien et un engagement des autorités publiques. La collaboration entre l'Hospice général, les associations et les entreprises se met graduellement en place. La Ville de Genève commence à prendre la mesure de la tâche à accomplir pour mieux soutenir et faciliter le travail des partenaires du terrain. Comme l'a rappelé M. Schnebli, l'enveloppe budgétaire de 400 000 francs pour l'accueil des primo-migrants s'inscrit dans ce cadre. Elle vise à permettre à l'Unité action-intégration de l'Hospice général de bénéficier du soutien de la Ville de Genève et d'améliorer la coordination entre tous les partenaires.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les communes et la Ville de Genève sont plus proches du terrain associatif que ne le sont le Canton et la Confédération. C'est dans l'espace des communes que le travail quotidien d'accueil et d'intégration est effectué. La Ville de Genève doit s'engager sur ce terrain...

**Le président.** Il faut conclure, Monsieur Deonna...



*M. Emmanuel Deonna.* Elle doit favoriser des synergies entre communes et faciliter la tâche du Canton dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés.

L'Europe connaît un afflux de migrants sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale – je terminerai par là...

**Le président.** Merci...

*M. Emmanuel Deonna.* Cet afflux provoque des craintes mais aussi des témoignages de solidarité de la société civile.

**Le président.** Merci, Monsieur Deonna.

*M. Emmanuel Deonna.* La Ville de Genève doit être cohérente avec son histoire et sa vocation humaniste...

**Le président.** C'est trois minutes, c'est comme ça, je vais vous couper, je suis désolé.

*M. Emmanuel Deonna.* ... de renommée internationale. Comme elle l'a fait jusqu'à présent... (*Le micro de M. Deonna est coupé.*)

**Le président.** Merci. Je vais donner la parole à la conseillère municipale M<sup>me</sup> Khamis Vannini, pour le groupe des Verts, qui a déposé le même amendement. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je pense que mon prédécesseur a parfaitement décrit le travail effectué par ce fonds, qui représente 1,5% du boni de la Ville de Genève. Le nombre de réfugiés, si c'est ce qui en inquiète certains, ne dépend pas de ce fonds. L'accueil se fait sur demande de la Confédération, et le Canton, via l'Hospice général, demande aux communes de participer à l'intégration de ces réfugiés, de participer à cet effort.

Les actions de prévention, les activités en commun, notamment au niveau de l'information – l'information sur l'histoire, sur les mineurs –, tout cela est pris en

charge par ce fonds. Faire disparaître ce fonds qui représente, pour cette période, 1,5% du boni de la Ville – je vous le rappelle une nouvelle fois –, alors que le Conseil administratif a déjà diminué ce poste, est une démarche arrogante et ghettoïsante, qui pose les jalons d'un problème beaucoup plus grand, c'est le manque d'intégration, le manque de soutien ou encore le manque d'infrastructures qui sont nécessaires pour accueillir des gens qui ont fui la guerre, qui fuient un traumatisme et qui se reconstruisent.

Partant de ce principe, je vais vous citer un exemple tout simple. Imaginez un père et son enfant, mort de faim, qui entrent dans un restaurant. Vous leur servez un plat mais vous ne leur donnez pas les couverts qui vont avec. Et quand, affamé, l'enfant happe l'assiette, vous les virez parce qu'ils ne se sont pas intégrés, parce que son enfant ne sait pas se tenir, parce que nous ne savons pas les accueillir. Tels sont les jalons que vous posez et que le Parti démocrate-chrétien pose, avec la complicité du Parti libéral-radical. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** J'espère sincèrement que vous vous rallierez à cet amendement, qui est vraiment, pour le Conseil administratif, un amendement politique, un amendement phare dans le projet de budget. Pourquoi?

D'abord parce que nous avons une responsabilité de ville internationale, une responsabilité de solidarité, d'humanité, celle de bien accueillir les hommes, les femmes, les enfants. M. Deonna a eu raison de le rappeler, nous sommes l'un des espaces qui accueillent des centres pour mineurs non accompagnés, avec un dispositif décent. Nous avons dû ouvrir dans le canton de Genève l'année passée des abris de protection civile pour loger les personnes et, vous en avez convenu de manière majoritaire, on ne peut pas les loger de manière indéterminée en sous-sol. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas défendable, et j'ai été très heureuse de voir qu'il y avait eu une belle majorité autour de ce principe.

Maintenant, nous avons une deuxième responsabilité. Je ne voudrais stigmatiser personne, ni le Parti libéral-radical ni le Parti démocrate-chrétien, mais appeler un peu à la cohérence institutionnelle des personnes qui, au-delà d'elles-mêmes, représentent aussi des partis politiques dans cette enceinte, notamment au Mouvement citoyens genevois. Attention, Madame Magnin... Car l'un des magistrats de tutelle, sur la thématique de l'asile, est M. Poggia. Je m'empresse de dire que, si nous avons parfois très mal collaboré s'agissant de la problématique du chômage, nous essayons de bien collaborer sur la problématique de l'accueil, de l'asile – et de l'accueil décent de ces personnes.

M. Poggia vient de déposer – mais j'imagine que vous le savez aussi bien que moi, Mesdames et Messieurs – un dispositif relatif à l'asile dans le cadre

du deuxième train de lois relatif à la répartition des charges et des compétences entre le Canton et les communes. Que dit le dispositif relatif à l'asile? Le dispositif relatif à l'asile dit que l'accueil des migrants relève de la loi fédérale sur l'asile, que c'est une tâche conjointe. L'alinéa 2 stipule que les tâches du Canton sont définies dans la loi d'application de la loi fédérale sur l'asile. L'alinéa 3 – et je vous demande d'écouter, Mesdames et Messieurs – indique que les communes favorisent la cohabitation harmonieuse entre les requérants d'asile et les autres populations par toutes mesures d'accueil appropriées; quant au quatrième alinéa, il stipule que ces dernières s'efforcent notamment de leur faire connaître le territoire de la commune, son tissu associatif, de favoriser leur participation active aux manifestations culturelles, sportives et de loisirs.

En définitive, ce que M. Poggia, au nom du Conseil d'Etat, est en train de négocier avec les communes, et principalement avec celles qui ont des centres d'hébergement – c'est le cas de la Ville de Genève qui a un centre au chemin Frank-Thomas, M. Deonna l'a dit, et qui en aura un autre prochainement au chemin Eugène-Rigot –, c'est le fait d'avoir un dispositif financier qui permette d'accompagner l'effort de la Confédération et du Canton.

**Le président.** Il faut conclure, Madame Salerno...

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.* J'espère donc que, par souci de cohérence, vous voterez la proposition qui vous est soumise ce soir, à savoir le rétablissement du montant proposé par le Conseil administratif.

**Le président.** Je mets d'abord aux voix l'amendement le plus ancien, celui qui propose l'adjonction de 500 000 francs. Si d'aventure il était accepté, je considérerai que celui qui propose l'adjonction de 400 000 francs ne sera pas mis aux voix, sachant que ces deux amendements ne s'additionnent de toute façon pas. (*Remarques.*)

*Mis aux voix, l'amendement 21 est refusé par 41 non contre 35 oui.*

*Mis aux voix, l'amendement 22 est refusé par 41 non contre 36 oui.*

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, politique publique 58, Aide sociale,  
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 34, politique publique 58, Aide sociale,  
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.*

**Le président.** L'amendement 23, proposé par Ensemble à gauche, propose une nouvelle subvention aux associations laïques pour la promotion de la culture et de la langue d'origine, d'un montant de 100 000 francs. (*Ndlr: L'amendement 24 d'Ensemble à gauche, qui demande la suppression d'une nouvelle subvention de 30 000 francs à la Société des associations italiennes de Genève, est mis aux voix sans débat à la fin du vote de l'amendement en discussion.*) Je donne la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Cet amendement nous a été inspiré par les demandes de nouvelles lignes assez imprévisibles, par exemple pour la CICAD, car cette demande du Parti libéral-radical nous a surpris de la part d'un groupe où siègent quand même d'anciens radicaux. M. Sormani est venu ensuite proposer une subvention pour une association italienne. (*Ndlr: La Société des associations italiennes de Genève, objet de l'amendement 24.*) Nous nous sommes demandé: «Pourquoi celle-là, pourquoi pas d'autres?» Je me suis dit que j'allais inventer une subvention pour une association basque... (*Remarque.*) Et puis il y a eu une autre demande de subvention de la part du Parti démocrate-chrétien pour la promotion de la culture arabe et méditerranéenne. Nous nous sommes donc demandé pourquoi accepter celle-là et refuser les autres.

Nous avons refusé la demande de subvention à la CICAD, nous allons proposer un amendement pour supprimer la subvention en faveur de l'association italienne et nous avons refusé celle qui concerne l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes. Nous trouvons cependant qu'il serait de bon aloi de créer une nouvelle ligne qui puisse servir à d'autres associations, puisqu'il y a à Genève des associations pour les personnes de langue albanaise, plusieurs associations d'Italiens, plusieurs associations espagnoles, portugaises. Alors pourquoi celle-ci et pas une autre? Nous vous proposons donc simplement d'accepter cette nouvelle ligne que nous pensons pertinente.

*Mis aux voix, l'amendement 23 est refusé par 60 non contre 9 oui.*

**Le président.** Je mets aux voix directement l'amendement 24, dont M<sup>me</sup> Pérez a déjà parlé.

*Mis aux voix, l'amendement 24 est refusé par 27 non contre 20 oui (2 abstentions).*

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, politique publique 58, Aide sociale,*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.*

**Le président.** L'amendement 25 d'Ensemble à gauche propose d'annuler la nouvelle subvention d'un montant de 340 000 francs destinée à l'aide au retour des migrant-e-s. Je donne la parole à M. Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Cette mécanique accélérée du traitement du budget implique visiblement quelques réglages, notamment du côté de la présidence...

**Le président.** Excusez-moi, je n'ai pas bien compris votre problème, là...

*M. Tobias Schnebli.* Nous parlons du budget, Monsieur le président, et je vais parler de cet amendement. Nous nous opposons à l'amendement de la droite élargie consistant à enlever 340 000 francs dans la ligne de la solidarité internationale pour les mettre plutôt à la disposition du projet de la Croix-Rouge genevoise d'aide au retour des réfugiés dans leur pays.

Il y a bien sûr un aspect positif dans cette proposition de la droite: elle reconnaît qu'il y a des problèmes, notamment pour les gens qui peuvent retourner dans leur pays, et qu'on peut aider ces derniers. Sur le principe, c'est quelque chose d'utile en soi que fait le Canton. Il n'a pas assez d'argent pour faire tout ce qu'il voudrait dans ce sens, alors il pourrait être utile que la Ville de Genève l'aide.

Cela étant, regardons l'image que nous donnons ce soir. Nous venons de refuser le projet politique de soutenir l'intégration pour les réfugiés qui ne peuvent

rentrer dans leur pays parce qu'il y a les bombes, les gaz et toutes sortes de choses horribles qui leur tombent sur la tête. Ces personnes-là ne peuvent pas retourner dans leur pays, nous refusons de les aider, et la seule chose que la Ville de Genève fera, c'est de l'aide au retour... Il y a de quoi changer la plaque à la place du Molard en mémoire à «Genève, cité de refuge»! Je vous propose, Chers Mesdames et Messieurs de la droite, de la remplacer par «Genève, ville de renvoi»... Ce sera le signal que vous donnerez ce soir en supprimant l'aide aux migrants et en votant uniquement l'aide au retour.

Nous proposons de supprimer cette ligne pour ne pas donner l'image que veut donner la droite de la droite, c'est-à-dire le repli, le refus et la fermeture. J'oubliais évidemment les renvois, à l'adresse notamment du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre. C'est l'image que l'on donne de la Ville de Genève ce soir; c'est ce qui va sortir de ce budget, c'est ce qui est en jeu. Je demande un minimum de cohérence notamment à ceux et celles à droite – et je sais qu'il y en a – qui ont une vision plus humaniste, moins fermée, moins xénophobe, moins anti-réfugiés que celle qui donne le ton ce soir dans les rangs de la droite.

**Le président.** Il faut conclure, Monsieur Schnebli...

*M. Tobias Schnebli.* Merci d'appuyer cet amendement.

**Le président.** Je suis désolé, Monsieur Deonna, je n'ai pas l'impression que vous êtes signataire de l'amendement 25, je vais donc donner la parole à M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Je ne peux malheureusement que rejoindre les propos de M. Schnebli. J'avoue que je suis assez étonnée par le paradoxe auquel on se livre ce soir. Vous aurez d'un côté – et je vous l'ai lue – une obligation légale émanant du Conseil d'Etat de débloquer des moyens pour accueillir des personnes sur le territoire communal. Nous ne sommes même pas en train de parler d'un Conseil d'Etat de gauche – c'est d'un Conseil d'Etat de droite qu'il s'agit – et nous ne parlons pas d'un magistrat socialiste mais d'un magistrat du Mouvement citoyens genevois. Mais vous votez non. Donc a priori, votre position consiste à dire que la Ville de Genève ne remplira pas ses obligations légales vis-à-vis de ce que le Canton lui demandera. Alors je reviendrai avec la même demande soit en troisième débat, soit au budget suivant, voire à celui d'après.

De l'autre côté, par contre, vous vous apprêtez à voter, puisque c'est de cela qu'il s'agit, une subvention de 340 000 francs à la Croix-Rouge pour l'aide au retour. L'aide au retour, vous le savez, c'est un mandat de la Confédération, du Secrétariat d'Etat aux migrations, présidé par Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale. C'est un mandat fédéral donné au Canton de Genève, pour lequel ce dernier reçoit d'ailleurs de l'argent de Berne.

Et alors que votre majorité cantonale s'échine à départager ce qui relève du Canton, ce qui relève des communes, vous, vous retricotez la pelote à la faveur de ce budget, puisque, en définitive, ce que la Confédération demande au Canton de faire, c'est désormais la Ville de Genève qui le fera. C'est particulier...

Je m'étonne aussi car, cela vous a été dit en commission des finances, la subvention cantonale risque de se voir réduite. Eh bien forcément, puisque la Ville va faire le tiroir-caisse! Pourquoi le Canton paierait-il, puisque c'est la Ville de Genève qui va payer l'aide au retour à partir de maintenant?

Je pense qu'il y aura une majorité pour accepter cet amendement. Je l'accueillerai dans mon département, puisque c'est dans mon département que vous avez proposé de l'y inscrire. Je dialoguerai avec l'autorité fédérale et cantonale sur les dossiers d'aide au retour pour les personnes qui sont sur le territoire de la commune. Je parle uniquement de celles-là, puisque je n'ose pas imaginer que vous souhaitiez, au-delà des 112 millions de francs d'effets de débordement de prestations que nous avons en Ville de Genève, que nous financions en plus l'aide au retour de personnes qui ne résident pas sur le territoire communal.

**Le président.** Je suis désolé, Monsieur Deonna, vous n'êtes toujours pas signataire de cet amendement...

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 33 oui (1 abstention).*

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, politique publique 58, Aide sociale,*

*groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger.*

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, politique publique 58, Aide sociale,*

*groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger.*

**Le président.** L'amendement 26, déposé par Ensemble à gauche, propose de rétablir le montant de 840 000 francs prévu pour la solidarité internationale. Nous discuterons en même temps de l'amendement 27, déposé par les Verts et les socialistes, qui demande également le rétablissement de ce budget mais à hauteur de 590 000 francs. Je donne la parole à M. Pascal Holenweg pour trois minutes.

**M. Pascal Holenweg (S).** Vous constaterez qu'il y a une certaine logique dans nos débats, puisqu'on reste dans le même champ de préoccupation. On parlait de l'accueil des migrants, de l'aide au retour – et encore heureux qu'il s'agisse d'aide et non pas d'une obligation... Là on parle de la solidarité internationale.

La solidarité internationale relève d'un choix souverain de la commune. Nous n'avons pas beaucoup de domaines dans lesquels la Ville de Genève a la possibilité de faire des choix souverains. C'en est un, celui, pour la Ville, d'atteindre le plus rapidement possible le taux de capacités financières de 0,7% en faveur de la solidarité internationale. Nous avons soutenu les objectifs du Conseil administratif dans ce domaine parce que nous sommes le Conseil municipal de la Ville de Genève et pas le Conseil municipal de Pétaouchnok.

La solidarité internationale signifie quand même quelque chose dans une ville comme Genève. Vous avez reçu les rapports de la Fédération genevoise de coopération (FGC) et de la délégation générale du Conseil administratif à la solidarité internationale. Vous savez que cette aide ne consiste pas à balancer de l'argent n'importe où ni n'importe comment; elle consiste à soutenir sur le terrain des associations, des acteurs – parfois des pouvoirs locaux – qui agissent directement avec les populations sur le terrain. Il ne s'agit pas de financer de grandes organisations; il s'agit de financer des actes, des projets, des dispositifs qui, là où on en a besoin, accordent aux gens qui en ont besoin les moyens d'une existence digne.

On peut considérer que c'est une action parfaitement inutile, que c'est une espèce de luxe que la Ville de Genève s'octroie. Mais je rappelle que les mots



ont un sens. Il s'agit de solidarité. On ne parle pas de charité, on ne parle pas d'aumône; on parle de solidarité, c'est-à-dire de la capacité d'une collectivité publique de reconnaître aux autres les droits qu'elle revendique pour elle-même, de la capacité des Genevois de reconnaître aux autres, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, les droits que les Genevois revendiquent pour eux-mêmes, à commencer par le droit de vivre à peu près dignement, à peu près normalement, avec une espérance de vie à peu près conforme à ce qu'on peut attendre du XXI<sup>e</sup> siècle. On parle de solidarité internationale, pas de charité, pas d'aumône.

Evidemment, quand on parle de solidarité internationale, on utilise des mots qu'une partie de ce Conseil municipal est rigoureusement incapable de comprendre. Je ne désespère pas, quant à moi, d'essayer de faire «recomprendre» au moins à une partie de la droite démocratique le sens de ces mots, le sens du mot solidarité internationale. C'est un dispositif égalitaire, c'est un dispositif qui consiste à reconnaître aux autres les droits que nous revendiquons pour nous-mêmes... (*Brouhaha.*) Je vous remercie de confirmer que vous ne comprenez pas les mots que j'utilise...

C'est un dispositif qui consiste à reconnaître aux autres les droits que nous revendiquons pour nous-mêmes. Il est parfaitement conforme à la mission de cette Ville, à ce que les majorités de ce Conseil municipal de gauche, avec le Parti démocrate-chrétien, et parfois avec le Parti libéral-radical, ont jusqu'à présent accepté de soutenir. C'est parfaitement conforme aux engagements que la Ville de Genève a pris de manière souveraine et que ce Conseil municipal devrait s'honorer de continuer à prendre. Alors nous demandons le rétablissement d'une ligne...

**Le président.** Trois minutes... Il faut conclure, Monsieur Holenweg...

*M. Pascal Holenweg.* ... qui n'est pas ou presque pas une dépense écrasante mais qui correspond à un devoir que nous nous sommes imposé à nous-mêmes et que nous vous demandons de continuer à nous imposer. (*Applaudissements.*)

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Vous noterez que les deux amendements ne portent pas sur le même montant. Le 26 porte sur le rétablissement de la ligne à hauteur de 840 000 francs et le 27, de 590 000 francs.

**Le président.** Ça ne m'a pas échappé...

*M. Tobias Schnebli.* Oui, mais ce serait peut-être plus facile si vous aviez les feuilles d'amendements sous les yeux. Comme ça vous donneriez la parole aux groupes qui ont présenté successivement les amendements 20 puis 25, 26 et ainsi de suite. Bref, je prends la parole après notre camarade Pascal Holenweg pour souligner l'importance de la solidarité internationale, de ce rôle qu'a Genève en particulier.

Je ne sais pas, chers collègues d'en face, s'il y en a parmi vous qui se sont levés hier matin avant 7 h pour écouter les nouvelles à la Radio suisse romande. Il y avait une interview du nouveau secrétaire général des Nations unies (ONU), M. Guterres, qui était à Berne. Il a dit en répondant aux questions des journalistes: «Pour nous, Genève, c'est fondamental, à commencer par la médiation et la prévention des conflits. Regardez l'importance qu'a Genève pour prévenir les guerres, pour faire de la médiation... Et regardez l'importance qu'a Genève pour le développement durable, pour tous les enjeux globaux qui se discutent, qui se négocient ici à Genève.» Cela, Mesdames et Messieurs, rejoint tout ce dont s'occupe la Ville de Genève et la FGC en matière de solidarité internationale.

La Ville de Genève contribue non seulement aux projets un peu plus importants de la FGC; elle soutient aussi des petits projets de solidarité internationale par le biais de l'engagement de beaucoup de nos citoyens et citoyennes – et c'est là tout le sens de la Délégation Genève ville solidaire. Ces citoyens ont des petits projets qui leur permettent de s'engager activement dans ces thématiques des droits humains, de la prévention des conflits, de la coopération au développement. Ce sont les thèmes qui occupent Genève au niveau international.

Comment se fait-il qu'on veut couper cette jambe, alors que vous attribuez quand même, sur les bancs d'en face – je le sais –, de l'importance à ce rôle de la Genève internationale? C'est la raison pour laquelle, à la différence du Parti socialiste, nous demandons le rétablissement du montant tel qu'il figurait dans la proposition initiale du Conseil administratif.

**Le président.** Il faut conclure, Monsieur Schnebli... (*Brouhaha.*)

*M. Tobias Schnebli.* Alors une petite critique tout de même... En coupant les premiers 250 000 francs, Mesdames et Messieurs, vous ouvrez la voie aux coupeurs de têtes, de gorge, de culture et de solidarité que vous trouvez en face. (*Brouhaha.*) Après ils s'en donnent à cœur joie et ils amendent. C'est très dommage, et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de soutenir cet amendement.

**Le président.** Merci, Monsieur Schnebli. Concernant votre remarque préliminaire, je vous informe que je n'ai fait que donner la parole dans l'ordre des inscriptions que j'ai reçues sur mon pupitre. Je suis désolé que vous vous soyez fait souffler la politesse par le Parti socialiste... Ces amendements ont été traités en même temps parce qu'ils étaient liés. Vous avez d'ailleurs les mêmes documents que moi. Vous voyez qu'il y a de petites accolades sur la feuille de travail pour le suivi des débats. (*Remarque.*) Voilà, merci, je vais donc mettre aux voix ces deux amendements... Oh, Madame Salerno... (*Rires.*) Ah, ce n'est pas votre tour encore! Effectivement, l'amendement 27 était signé également par les Verts. Monsieur Rossiaud, vous avez la parole, pardonnez-moi...

**M. Jean Rossiaud** (Ve). Merci, Monsieur le président, de faire respecter l'ordre et la discipline... (*Rires.*) Nous sommes très contents, nous les Verts, d'intervenir certes en troisième position, mais d'intervenir pour défendre la solidarité internationale. Je répète les termes: *solidarité internationale*. Ce n'est pas compliqué, la solidarité, c'est ce que nous sommes censés faire par notre devoir moral...

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin* (MCG). On l'attendait, la morale...

*M. Jean Rossiaud.* Bon, Monsieur le président, je peux continuer, je pense... (*Une personne à la tribune du public semble prendre une photographie avec son téléphone portable.*)

**Le président.** Je rappelle aux personnes à la tribune qu'elles n'ont pas le droit de prendre de photos. Merci, Madame...

*M. Jean Rossiaud.* Je serai bref...

**Le président.** Attendez, Monsieur Rossiaud. (*Remarque.*)

*M. Jean Rossiaud.* Je suis pédagogue de formation... (*La dame à la tribune dément prendre des photos.*)

**Le président.** Désolé, la position que vous avez avec votre appareil prête à confusion. Excusez-moi, Madame, si je me suis trompé sur vos intentions. Poursuivez, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Jean Rossiaud.* Vous êtes trop photogénique, Monsieur le président... (*Rires.*) Je reprends presque au début, je suis désolé...

**Le président.** Je serai généreux, Monsieur Rossiaud...

*M. Jean Rossiaud.* Je disais: «solidarité internationale». Vous dites que les bancs d'en face ne comprennent pas ce terme, Monsieur le conseiller municipal, mais je ne peux pas le croire. Je ne peux pas croire que l'on ne comprenne pas l'action humanitaire. Je ne veux pas croire que l'on ne comprenne pas la défense des défenseurs des droits humains. Je ne peux pas croire que l'on ne comprenne pas l'importance d'aller coopérer d'égal à égal avec des populations qui ont besoin de notre coopération technique.

*Une voix.* On le sait...

*M. Jean Rossiaud.* Evidemment que vous le savez, évidemment que chacun le sait dans cette enceinte, de là jusque là-bas... (*M. Rossiaud balaie de la main les rangs de droite.*) Je dis que le taux de 0,7%, c'est le devoir que la Confédération, que le Canton et que les collectivités publiques locales comme la Ville de Genève se doivent d'atteindre pour défendre la solidarité internationale. Chaque fois que l'on met de côté 100 000 francs, cela revient à allouer 70 francs pour les droits humains, pour l'action humanitaire et pour la coopération internationale.

Nous sommes dans un débat budgétaire. Nous sommes dans un débat où l'on offre au Conseil administratif une autorisation de dépenses. Personne ne dit ici que toutes les dépenses devraient à 100% être allouées à la solidarité internationale. Nous avons cependant les moyens de contrôler maintenant le travail du Conseil administratif, de contrôler le travail des services, d'aller vers une plus grande solidarité internationale, et non seulement d'atteindre ce taux de 0,7%, mais d'aller au-delà comme le font les démocraties d'Europe du Nord, comme le font les villes de Suède, du Danemark ou de Norvège, en y consacrant 1% ou 1,1% de notre budget. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Nous sommes une ville internationale. C'est comme ça, ça fait partie de notre ADN. Et c'est parce que nous sommes une ville internationale que nous consacrons des moyens, qui sont, il est vrai, des moyens conséquents à la solidarité internationale. De la même façon que vous avez voté un crédit avec la Confédération et le Canton pour la rénovation de l'ONU, que vous vous êtes mobilisés pour que le Centre William Rappard soit rénové, vous devez, dans la même logique, voter les montants de la coopération internationale.

La coopération internationale parle aux habitantes et aux habitants de vos villes! Et si vous n'en êtes pas conscients, je reviens volontiers dans les commissions vous expliquer d'où viennent les projets. Les projets que nous finançons ne sont pas forcément les projets des grandes organisations non gouvernementales. Ce sont les projets de vos voisins, de vos amis qui, un jour, sont partis en voyage ou ont eu un conjoint d'origine étrangère. Ils sont allés sur place, ils sont revenus avec des projets. Ce sont les projets de vos enfants dans les écoles parce que c'est aussi ce que nous finançons.

Vous dites non ce soir à ces propositions, c'est ce que vous faites. Vous avez non seulement refusé les propositions d'augmentation de la ligne du Conseil administratif, vous vous êtes également servis de ces 340 000 francs pour financer l'aide au retour de la Croix-Rouge qui, par ailleurs, reçoit de l'argent du Canton et de la Confédération. En définitive, si vous dites non à ces projets de solidarité internationale, ce sont les Genevoises et les Genevois que vous pénalisez. Vous trahissez l'esprit de la ville que vous représentez sur ces rangs car, que vous soyez de gauche ou de droite, votre ville est une ville internationale. C'est sa réputation, c'est aussi ce qui en fait un centre d'affaires pour le Parti libéral-radical qui va voter ces coupes, un centre d'affaires international. Et c'est bien parce que nous sommes dans cette complémentarité d'action que le secrétaire général de l'ONU, qui s'est également entretenu avec le maire de la Ville de Genève, a rappelé le rôle crucial, essentiel des villes dans la coopération internationale, puisque c'est dans les villes au niveau européen, mondial mais aussi genevois qu'habitent les hommes et les femmes qui se mobilisent pour un monde plus juste et plus solidaire.

Cela devrait parler à tout le monde dans cette salle, car les projets de solidarité internationale ne sont ni des projets de gauche ni des projets de droite. Ils n'appartiennent ni au Parti socialiste ni au Mouvement citoyens genevois, pas plus qu'au Parti libéral-radical. Ils appartiennent aux hommes et aux femmes qui se mobilisent dans nos populations. De cela vous devriez être conscients et vous ne devriez jamais toucher les dotations relatives à la solidarité internationale. Le Conseil administratif et moi-même seront fort peinés et totalement attristés que vous ne compreniez pas l'ADN politique de votre ville et que vous refusiez de remettre les sommes que le Conseil administratif avait proposées. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je mets d'abord aux voix l'amendement portant sur la somme de 840 000 francs, le montant le plus élevé, partant du principe que, s'il était accepté, je ne vous soumettrais pas celui qui propose le rétablissement de 590 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 26 est refusé par 39 non contre 35 oui.*

*Mis aux voix, l'amendement 27 est refusé par 40 non contre 34 oui.*

**Le président.** Nous passons à l'amendement 27...

*Une voix. 28! (Rires.)*

**Le président.** J'ai de la peine... (Rires.) 28, merci. Ce n'était même pas pour tester ceux qui suivent...

*Département des finances et du logement.*

*Page 8, politique publique 78, Autres tâches de protection de l'environnement, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 2 des subventions).*

**Le président.** L'amendement 28, déposé par le Parti libéral-radical, propose de diminuer de 80 000 francs la subvention accordée à des institutions privées liées à l'Agenda 21, en l'occurrence à l'association Totem, à quoi s'ajoute une économie de 10%. Cela porte le nouveau montant de la ligne à 330 000 francs. Il n'y a pas de prise de parole...

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 23 oui.*

**Le président.** Nous en avons terminé avec les amendements du département des finances et du logement. Je vous donne le résultat de la situation de ce département. Nous avons actuellement un excédent de revenus de 3 746 133 francs.

*Une voix. Bravo...*

**Le budget du département des finances et du logement, pages 5 à 9, est adopté.**

**Le président.** Nous poursuivons avec le département des constructions et de l'aménagement (DCA).

*Département des constructions et de l'aménagement.*

*Pages 11 à 15, politique publique XX,  
groupe de comptes 30X, Charges.*

*Département des constructions et de l'aménagement.*

*Pages 11 à 15, politique publique XX,  
groupe de comptes 30X, Charges.*

**Le président.** L'amendement 29, déposé par Ensemble à gauche, demande de rétablir le montant de 150 000 francs dans les dépenses générales du département. Le même amendement, l'amendement 30, a été déposé par le groupe des Verts et les socialistes. Je donne la parole dans l'ordre dans lequel la parole a été demandée, à commencer par le conseiller municipal Gisselbaek.

**M. Morten Gisselbaek (EàG).** Après le triste spectacle concernant les derniers amendements, nous allons dans quelque chose de plus léger. Il s'agit du 0,1% de coupe dans le fonctionnement et les dépenses générales du département des constructions et de l'aménagement (DCA). On peut évidemment vivre avec une baisse de 0,1%, c'est clair. Cette coupe relève juste de la chicanerie. C'est une méthode tout de même extrêmement étrange, comme l'a fait remarquer ma collègue, M<sup>me</sup> Ecuyer, lors du débat sur l'amendement 14, qui concernait le même genre de coupe mais dans un autre département. Et ce sera la même chose pour les amendements 39, 66 et 71 pour les autres départements. Vous n'accepterez pas cet amendement-ci. C'est évidemment moins dramatique que pour les précédents. Mais voilà, c'est petit... C'est petit.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Je serai peut-être un peu moins doux que mon préopinant Morten Gisselbaek... Le département de Rémy Pagani, c'est la construction et l'aménagement, c'est donc de la construction et de la rénovation de logements,

de la fabrication de routes. C'est le phonoabsorbant, c'est la piétonnisation des rues, c'est la construction des crèches, bref, c'est tout ce que fait ce département. C'est l'aménagement de la ville de demain, une ville qui grandit, qui a toujours plus d'habitants et qui a donc plus de demandes.

Quand la droite coupe 150 000 francs dans ces lignes-là, elle adresse un message assez clair aux Genevois: «Nous, le logement, ça nous intéresse moyennement; nous, rénover vos routes, ça ne nous intéresse pas vraiment; nous, le phonoabsorbant, bof, vous pouvez continuer d'avoir du son dans vos oreilles.» Mais surtout, ce sont 150 000 francs en moins pour des entreprises genevoises, pour des mandats genevois qui vont directement dans l'économie genevoise.

Alors il faudra m'expliquer et expliquer au Parti socialiste en quoi la droite, qui se fait dans ce cénacle le chantre de l'économie locale, sucre d'un coup de plume 150 000 francs pour les entreprises et l'économie locale. On peut imaginer qu'il y a un peu de cette logique de comptable, à droite, qui consiste à biffer d'un trait de plume des lignes budgétaires sans voir ce qu'il y a vraiment dedans, quelque chose qui serait en quelque sorte un peu déconnecté.

J'ai entendu dire qu'il y avait des non-dépensés chez Rémy Pagani. Il n'a pas tout dépensé l'année passée, et c'est pour cette raison qu'on va le punir en lui enlevant 150 000 francs... Je vois Lionel Ricou du Parti démocrate-chrétien dire oui, c'est juste. Donc il faut biffer. Mais cette logique est perverse. Elle est aussi perverse parce que vous punissez ceux qui font le boulot. Ceux qui se disent qu'ils ne vont pas tout dépenser parce que ce n'est pas parce qu'on a un budget qu'on doit tout dépenser, vous les punissez. Vous leur dites: «Si vous n'avez pas dépensé l'entier de votre budget, nous vous le couperons l'année d'après.» Vous supprimez 150 000 francs ici, 200 000 francs là. Vous, vous aurez juste tracé 150 000 francs année après année... Mais au final, coup de canif après coup de canif, cinq ans après, c'est un million en moins. Un million en moins pour les crèches, un million en moins pour les logements, un million en moins pour les routes. Et c'est la même logique, excusez-moi, qu'avec la bulle financière; elle est déconnectée de la réalité. (*Exclamations.*) Vous avez beau vous en insurger, vous avez beau essayer de m'empêcher de parler... (*Exclamations.*) C'est peut-être que ça vous touche, c'est peut-être qu'il y a quelque chose de l'ordre de la réalité.

Cette décision de couper 150 000 francs n'est pas anodine. Elle n'est pas juste quelque chose d'inodore et d'incolore, on le verra, car c'est la même logique qui prévaut dans le domaine de la culture, dans le social. Vous punissez ceux qui font le travail, vous punissez ceux qui ne dépensent pas tout et vous punissez les petits acteurs. Ce ne sont évidemment pas les gros mammoths que vous «dégraissez», comme vous le dites parfois. Vous vous attaquez aux petits producteurs, vous vous attaquez aux petits mandats. Vous tapez sur la culture, on le verra; vous tapez sur



Piano nobile. Vous couperez 20 000 francs à cette institution culturelle microscopique, mais on en parlera dans le prochain amendement. (*Exclamations.*)

Je reviens aux 150 000 francs pour conclure, Monsieur le président. 150 000 francs de coupes dans le département de M. Pagani d'une manière aveugle, cela touche des routes, des crèches, du logement, et cela sans même que vous sachiez ce que vous allez couper...

**Le président.** Il faut conclure, Monsieur Thévoz.

*M. Sylvain Thévoz.* Le Parti socialiste vous propose de rétablir ces 150 000 francs, de revenir à la raison pour l'économie genevoise et pour la qualité de vie en ville.

**M. Jean Rossiaud (Ve).** Je serai bref parce que tout a été dit dans la discussion sur les comptes hier. Effectivement, il n'y a rien de plus stupide que des coupes linéaires. Il n'y a aucune politique derrière. Il n'y a de nouveau rien de plus stupide que de couper dans une administration qui a fait l'effort de ne pas dépenser tout ce qui était à sa disposition. Rappelez-vous, il y a vingt ans, dans les administrations, de septembre à décembre, tout le monde se dépêchait de dépenser jusqu'au dernier sou pour être sûr qu'il ne reste plus rien dans les caisses au 1<sup>er</sup> janvier.

Aujourd'hui, l'administration a changé; elle est devenue plus raisonnable. On lui laisse une marge de manœuvre, elle ne l'utilise pas complètement. Mais vous êtes en train de dire que chaque fois qu'une administration fait des économies, il faut lui en demander davantage. A ce tarif-là, vous ne pourriez évidemment pas fonctionner dans vos propres professions, et la fonction publique ne pourrait pas fonctionner non plus. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'être un peu raisonnables, d'arrêter ces coupes budgétaires linéaires et de revenir à une politique qui nous dit plutôt: «Ça, on ne veut pas le faire, ça, on ne le fera pas, on ne vous le votera pas.» Par contre, rogner 500 000 francs ici, 1% là et ainsi de suite, c'est de la bricole. Vous nous faites perdre notre temps pendant des heures et des heures avec ces âneries! (*Exclamations et applaudissements.*) Il y en a marre!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis le début de cette soirée la majorité se tait comme il se doit et vote, et la minorité discute et essaie de convaincre la majorité de changer de position. Les votes sont verrouillés. J'aimerais quand même dire

ceci dans cette enceinte que je fréquente depuis dix ans. Le département que j'ai l'honneur de présider, les fonctionnaires qui créent de la richesse dans cette ville en construisant des crèches, en mettant du phonoabsorbant apportent une qualité de vie. Nous rénovons les écoles, nous en construisons, nous donnons des conditions-cadres pour nous permettre de créer 400 logements par année, et je pourrais multiplier les exemples... (*Remarque de M. Sormanni.*) Monsieur Sormanni, je me suis interdit de vous interrompre, j'aimerais bien que vous fassiez de même.

Je n'ai jamais demandé de postes, si ce n'est deux postes de plus à une seule occasion, alors je pense que nous avons montré depuis dix ans, que l'administration municipale a montré de quoi elle était capable avec la flexibilité que vous lui donniez. En l'occurrence, vous allez pour la première fois depuis dix ans donner un signe négatif à cette administration qui se dévoue, qui se démène et qui vient parfois se plaindre des conditions de travail dans lesquelles elle procure ces prestations, Mesdames et Messieurs – mais ça n'intéresse pas le Mouvement citoyens genevois...

Cette diminution budgétaire de 150 000 francs sera, pour la première fois, un signal extrêmement négatif pour l'administration et pour moi-même qui tire la charrue – et je le déplore. Quand ils viendront se plaindre, je ne pourrai que leur dire que le Conseil municipal n'est pas derrière moi. Je le regrette infiniment, j'en prends acte. J'espère que le corps électoral, et notamment les fonctionnaires comme citoyens, feront droit à cette dynamique que nous aurons enclenchée lorsqu'ils auront à se prononcer dans les urnes. (*Applaudissements.*) (*Remarque de M. Sormanni.*)

Oui, c'est une menace, Monsieur Sormanni...

**Le président.** Etant donné qu'il s'agit du même objet et du même montant, je vais procéder au vote de ces deux amendements en même temps.

*Mis aux voix, les amendements 29 et 30 sont refusés par 40 non contre 33 oui.*

*Département des constructions et de l'aménagement.*

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,*

*groupe de comptes 312, Biens, services et marchandises – Eau, énergie, combustible.*

*Département des constructions et de l'aménagement.*

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,*

*groupe de comptes 312, Biens, services et marchandises – Eau, énergie, combustible.*

**Le président.** L'amendement 31, déposé par le groupe des Verts, demande le rétablissement de la ligne destinée à la prise en charge, à hauteur de 500 000 francs, du surcoût du chauffage à distance écologique (CADéco) pour les locataires. Il est exactement le même que l'amendement 32, déposé par Ensemble à gauche, pour le même montant. Nous discuterons donc en même temps de ces deux amendements. Je donne la parole à M. Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Notre amendement porte le numéro 32, celui des Verts et des socialistes le 31, alors je leur cède volontiers la parole en premier. Mais s'ils ne s'annoncent pas...

**Le président.** Vous pouvez renoncer...

*M. Tobias Schnebli.* Les arguments, j'en suis certain, sont les mêmes... Là aussi, c'est un signal extrêmement négatif; c'est en l'occurrence le Conseil administratif qui l'a donné déjà au mois de décembre en supprimant la garantie que le chauffage à distance écologique serait pris en charge par la collectivité.

Cette très belle réalisation – vous aurez vu les pelles qui déposent les tuyaux dans la rade et dans le Rhône afin d'amener l'eau du lac pour chauffer le quartier de la Jonction – est un exemple de conversion énergétique vers une énergie durable, renouvelable. Les éventuels surcoûts que cette énergie occasionnerait ne seraient pas payés par la collectivité dans son ensemble, qui bénéficiera pourtant de cette innovation qui permet de polluer moins, d'émettre moins de CO<sub>2</sub> dans l'air que nous respirons tous, mais par les locataires qui profiteront d'un chauffage qu'ils n'ont pas choisi et qui chauffent à la même température que le mazout. La collectivité qui profitera de ce chauffage à distance écologique ne

paierait donc pas cette différence, mais les locataires, qui feront les cobayes de cette avancée. Nous la saluons, cette conversion d'énergie en Ville de Genève, c'est très bien.

Le signal qui est donné est cependant extrêmement négatif. Comment voulez-vous que l'on obtienne des majorités pour soutenir ces efforts si les personnes directement concernées – en l'occurrence, les habitants du nouveau quartier reliés au système CADéco – doivent éventuellement payer la différence? C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de maintenir cette garantie. Cela fait partie de l'engagement que nous avons et que nous avons pu tenir jusqu'à aujourd'hui autour de la Genève «ville durable», qui est exemplaire aussi au niveau de la transition énergétique.

Nous souhaitons rétablir ce signal clair qu'il revient à la collectivité d'assumer cette politique, pas seulement les locataires qui se retrouveraient à devoir payer des surplus de loyers en raison de ce nouveau système écologique, renouvelable de chauffage. Merci d'accepter cet amendement.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)*

**M. Jean Rossiaud** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, CADéco Jonction, c'est la possibilité de chauffer un quartier grâce à l'eau du Rhône. C'est un projet exemplaire, qui est novateur, et l'innovation a parfois un coût. Les Verts ont toujours été favorables au principe du pollueur-payeur. Dans le cas présent, la droite le retourne; cela devient l'innovateur-payeur. Il n'y a aucun sens pour une collectivité d'inciter à des innovations de masse, des innovations importantes qui concerneront au fur et à mesure qu'elles se développeront de plus en plus de populations, puisqu'il s'agit d'une nouvelle manière de concevoir les énergies renouvelables et le rapport à l'énergie, si on veut les faire payer à ceux qui en sont les principaux «cobayes», comme disait mon préopinant. Non! Ça va de nouveau de travers...

Ce qu'il faut simplement faire, c'est compenser pendant le temps où cette énergie est un peu plus coûteuse. A terme, la collectivité dans son ensemble et chaque consommateur y trouveront un avantage. A terme. Mais tout le monde sait qu'avant de la réaliser à grande échelle, une innovation recèle un surcoût. Il est logique que ce surcoût soit pris en charge par la collectivité publique. C'est juste ce que nous demandons, cela a d'ailleurs été promis dans une convention avec les locataires. Respectons notre parole. Voyons l'avenir avec sérénité, continuons d'innover et ne faisons pas peser cette innovation sur les consommateurs.

*(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)*

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons essayé de trouver des compromis avec la majorité du Conseil municipal – je répète ce que j’ai dit en début de discussion sur le budget – et cette «économie» entre guillemets en faisait partie. Dans la mesure où la droite n’a pas accepté cet équilibre, il me revient la tâche de défendre ce poste. Alors je dois le dire très clairement, il y a quand même un paradoxe, Mesdames et Messieurs.

Les locataires de Cité Jonction qui auraient dû voir depuis longtemps leurs appartements et leurs immeubles rénovés et mis aux normes énergétiques seront pénalisés à double titre. Premièrement, le prix du mazout est descendu et n’est pas près de remonter au niveau où il était. Donc, quand CADéco arrivera au pied de leur immeuble, ces locataires devront payer un surcoût par rapport à ce qu’ils paient aujourd’hui – il est estimé à environ 500 000 francs par année – alors que cette énergie renouvelable, nous la voulons tous et que vous l’avez tous votée. Une majorité de cette enceinte, voire l’unanimité a accepté le projet CADéco Jonction.

Pire que cela, Mesdames et Messieurs, le jour où nous devons multiplier cette expérience dans notre ville, puisque les SIG veulent la multiplier par cinq – l’enjeu, c’est  $5 \times 5000$  logements –, les habitants qui verront arriver le chauffage à distance avec l’eau du lac demanderont à ceux de la Jonction ce que cette affaire leur aura coûté. Alors les habitants de la Jonction diront que cela aura représenté une augmentation au niveau des charges. Je vous laisse imaginer la catastrophe que ce sera! Y compris du point de vue démocratique. Certains s’opposeront avec le droit de référendum parce qu’ils verront évidemment leurs charges augmenter, comme ils s’opposent aujourd’hui à l’augmentation du tarif des transports publics, car la population de la ville de Genève s’appauvrit, Mesdames et Messieurs.

Vous donnez un signe catastrophique et vous ne donnez pas les moyens de dire à ces locataires qu’ils ne perdront rien, que nous mettrons à disposition 500 000 francs pour que cela ne leur coûte en tout cas pas plus que le chauffage actuel au mazout – pour au moins que cela ne leur coûte pas plus – puisque telle était l’idée de cette proposition.

**Le président.** Il faut conclure, Monsieur Pagani.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Oui, Monsieur le président, mais je trouve que la question est importante...

**Le président.** Moi aussi...

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* C'est la transition énergétique de 5 × 5000 logements, Mesdames et Messieurs, que vous êtes en train de passer par la fenêtre.

*Mis aux voix, les amendements 31 et 32 sont refusés par 40 non contre 35 oui.*

*Département des constructions et de l'aménagement.*

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,*

*groupe de comptes 318, Biens, services et marchandises – Honoraires et prestations de service.*

*Département des constructions et de l'aménagement.*

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,*

*groupe de comptes 318, Biens, services et marchandises – Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** L'amendement 33, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande d'augmenter la ligne de 491 540 francs. Un amendement identique, portant le numéro 34, a été déposé par les socialistes et les Verts. Je donne la parole à l'un des signataires... Monsieur Morten Gisselbaek, vous avez la parole.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Mesdames et Messieurs, cet amendement visant à annuler la diminution de la ligne «honoraires divers» du DCA est intéressant. Je vous lis juste un bout de notre ordre du jour du dernier Conseil municipal, si vous le permettez, Monsieur le président, relatif à une interrogation orale, dont le premier signataire est M. Adrien Genecand. On trouve aussi un peu plus loin M. Alain de Kalbermatten. La question est: «Combien de mois faudra-t-il encore attendre avant que M. Rémy Pagani lance l'étude de faisabilité relative au projet de logements pour personnes en formation à la rue du Stand?»

C'est le genre de questions que l'on entend souvent. Mais si on coupe les honoraires, Mesdames et Messieurs, comment ce genre d'études seront-elles réalisées? Parce que c'est de cela qu'il s'agit. Il s'agit de couper dans les honoraires, les honoraires d'études qui permettent à la Ville de Genève d'être à la fois dynamique et réactive par rapport aux questions que nous posons également –

qui se posent directement au magistrat et à ses services mais que nous posons régulièrement.

Il ne s'agit donc pas juste d'une chicanerie; il s'agit d'empêcher la Ville de Genève de continuer à fonctionner de la manière dynamique dont elle fait preuve, elle qui n'est en général d'ailleurs pas assez dynamique à vos yeux... J'avoue que je ne comprends pas très bien. Je trouve cette posture un peu schizophrénique. Mais bon... Je vous invite à revenir sur cette erreur de votre part et à voter notre amendement.

**Le président.** Je donne la parole à M. Simon Gaberell.

**M. Simon Gaberell (Ve).** Merci, Monsieur le président, heureusement que mon cher confrère Morten Gisselbaek a dit que c'était une erreur, car je n'y ai pas cru non plus quand j'ai vu l'amendement du Conseil administratif, étant donné que nous avons discuté il y a quelques heures à peine du plan localisé de quartier des Vernets. J'ai entendu à cette occasion le soutien unanime de la droite pour la construction de logements, pour des espaces publics destinés aux habitants. J'entends continuellement le soutien unanime de la droite pour accélérer les procédures, pour qu'on puisse aller de l'avant en matière d'aménagement du territoire. En commission de l'aménagement et de l'environnement, on répète sans cesse à M. Pagani d'avancer sur les études – que cela concerne le vélo, les espaces publics, les piétons, les écoles et j'en passe.

Or, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on a? Un amendement de la droite, signé par les partis démocrate-chrétien, libéral-radical, par le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, où ils nous disent: «Non, nous allons couper dans les études parce qu'il y a eu du non-dépensé, alors ça ne sert à rien. Nous coupons, nous n'avons pas besoin de ces études qui nous permettent d'avoir des espaces publics, de l'aménagement, des logements.» On est en pleine contradiction, comme c'est le cas depuis le début de ce débat budgétaire.

Tout cela me fait doucement sourire, notamment quand je pense à mes collègues du Parti démocrate-chrétien, qui réclament sans arrêt des audits pour évaluer les politiques publiques. On dépense des centaines, des dizaines de milliers de francs pour évaluer ces politiques publiques qui, dans l'ensemble, ont toujours des résultats positifs mais qui, par contre, vont à l'encontre de tous les principes de management public, lesquels préconisent que, quand il y a du non-dépensé, il ne faut pas couper dans les administrations afin d'éviter précisément qu'elles ne le dépensent pour ne pas se faire couper. On va à rebours du bon sens, on est dans une gestion non rationnelle. Mais non! Le Parti démocrate-chrétien préfère dépenser des centaines de milliers de francs pour faire des audits pour se rassurer

que tout se passe bien. S'agissant de sa vision politique il y a par contre de quoi s'inquiéter...

Les Verts sont évidemment en faveur du logement, des aménagements, des crèches, des écoles, des espaces publics. Nous sommes en faveur des propositions qui viennent des habitants, des aménagements pour les vélos, pour les piétons. Nous soutenons la densification de la ville, une densification pour la qualité de vie des habitants. C'est une évidence que nous soutiendrons les études qui permettront de créer ces logements, contrairement à la droite réunie aujourd'hui qui préfère rester stoïque, ne rien faire, dans une posture défensive de petits compromis qui n'amènent absolument rien. Ce n'est certainement pas une vision politique que nous défendrons. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'en profite pour saluer à la tribune notre ancien collègue M. Stefan Kristensen. Je donne la parole pour le groupe socialiste à M. Sylvain Thévoz.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Merci, Monsieur le président. J'irai évidemment dans le même sens que mes deux préopinants. Le Parti socialiste est exactement dans la même ligne. Je parlerai cependant plutôt, pour compléter le tableau, de la question de la méthode. J'ai lu le rapport, le bon rapport de Simon Brandt, très précis au demeurant; il relève les faits des quatre mois durant lesquels vous avez travaillé ce projet de budget en commission des finances. Mais vous n'avez rien sur la diminution de cette ligne. Vous avez une décision, à la fin dans les pages de vote, où on annonce la coupe de plus de 400 000 francs. Voilà comment la droite a travaillé.

Elle a commencé en décembre par se dire qu'elle déposerait plein d'amendements pour ce budget tout en choisissant de ne pas entrer en matière. Elle était à ce moment-là soutenue par Ensemble à gauche, qui s'est dit qu'il ne travaillerait pas en décembre mais plus tard. Et ça a duré comme ça pendant des mois où on a fonctionné en douzièmes provisionnels. Cela a un coût pour l'administration, cela a un coût pour les subventionnés qui ne reçoivent pas leurs subventions, qui ne savent pas quand ils la recevront. Si on avait un compteur qui compte les sous dépensés pendant ces quatre mois, soyez certains que vous seriez largement au-delà des 3 millions de francs que vous essaieriez de couper aujourd'hui, et c'est votre responsabilité. (*Applaudissements.*) Merci.

Du coup, comme vous étiez au-delà de 3 millions de dépenses, vous vous êtes dit en commission des finances: «Oh là là, il faut quand même que, sur ce budget – qui est à l'équilibre, on le rappelle, avec des comptes positifs... –, on fasse des coupes.» C'est le grand discours sur la dette, il faut économiser... Et



vous avez commencé à taper. Vous avez tapé au petit bonheur la chance, je crois que nous l'avons démontré auparavant. Et là, sur ces honoraires, c'est pareil. Vous vous êtes dit qu'il y avait trop d'honoraires dans ce département. C'est la même logique, toujours la même logique comptable de chiffres déconnectés du terrain. On va couper sur les honoraires... Cette logique-là, Mesdames et Messieurs, n'est pas une logique qui sert l'économie locale. Ce n'est pas une logique qui permet à Genève de se développer, qui permet à l'argent réel de retourner dans l'économie. Cette logique-là est déconnectée, purement comptable et, au final, c'est la Ville de Genève qui en paie le prix.

Le Parti socialiste n'est pas dans cette logique-là, il vous propose donc de revenir à la raison, de remettre cette ligne, de permettre à l'administration de travailler et d'arrêter de prendre cinq mois pour voter un budget, parce que cela coûte plus cher que ce que vous prétendez économiser en sauvant 1 million de francs ici ou là. (*Exclamation.*) Nous vous demandons de faire preuve de sérieux et d'arrêter ces coupes qui desservent la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Thévoz. Monsieur Brandt, j'imagine que vous demandez la parole au titre de rapporteur de l'objet?

**M. Simon Brandt, rapporteur (LR).** Oui, simplement pour attirer l'attention sur un élément qui vient d'être dit. Pourquoi la diminution de cette ligne ne figure pas dans le rapport? Eh bien tout simplement parce que ce n'est pas le Conseil municipal qui a fait l'amendement que la gauche combat mais le Conseil administratif. Comment voulez-vous que cela figure dans le rapport, puisque cet amendement est le fait du Conseil administratif? C'est d'ailleurs vous-mêmes qui remettez en cause aujourd'hui la politique de votre propre exécutif. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Brandt... Ça tombe bien, je donne la parole à M. Rémy Pagani.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce n'est pas le Conseil administratif qui a fait cette coupe.

*Une voix.* Si!

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Attendez, attendez, laissez-moi finir... Il s'agit d'un transfert qui a été opéré pour répondre à une demande de M. Sormanni. Je vous rappelle que j'ai présenté en décembre toute une série de propositions pour être proactif – j'y reviendrai tout à l'heure – et on m'a demandé de mettre cet argent dans le budget de fonctionnement. Ensuite vous avez coupé dans le budget de fonctionnement. C'est vous qui avez coupé dans le budget de fonctionnement, ne venez donc pas dire ici, à moins que ma mémoire me fasse défaut, que c'est le Conseil administratif qui a coupé dans ce budget. Ce n'est pas le Conseil administratif qui a coupé dans ce budget-là.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, le fond du problème, c'est la proactivité. Quand je suis arrivé à ce poste, l'administration fonctionnait de la sorte: il y avait un projet, par exemple la rénovation d'une école. Non, prenons les petits projets... On devait élaborer un petit projet du genre de celui de la rue du Stand sur un terrain un peu improbable de la municipalité. On lançait un crédit de préétude sur les petits projets. On passait dans cette enceinte, l'étude se faisait pendant deux ou trois ans et on revenait avec un crédit d'étude proprement dit. Je donne cet exemple, puisque, ce qui est en cause, ce sont les honoraires d'architectes pour faire des petits projets. On revenait devant le Conseil municipal trois ans plus tard pour le crédit d'étude. Après, il y avait le crédit de réalisation. C'est trois ans de plus, sans compter les autorisations de construire. Quand on les déposait devant le Conseil municipal et devant l'administration cantonale, il fallait compter encore huit mois avant de passer devant le Conseil municipal, plus encore huit mois à une année pour les autorisations de construire, de sorte que l'on attendait quasiment dix ans avant de commencer à planter un clou.

J'ai changé la méthode – et vous étiez d'accord – afin de mener parallèlement toutes les procédures, de faire en même temps les petits crédits d'études, c'est-à-dire les crédits d'études préalables, et les crédits d'études proprement dits, avant de passer rapidement au crédit de réalisation, y compris d'obtenir les autorisations de construire. On prenait le risque, on a toujours pris le risque de demander l'autorisation de construire parce qu'on partait du principe qu'il y avait un accord entre nous sur le fait que ces projets étaient suffisamment ficelés – ça s'est passé, d'ailleurs – afin de ne pas dépendre de l'argent sur des autorisations de construire improbables.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que vous remettez en cause. Vous me coupez une main; vous m'empêchez, sur les petits projets, d'avoir une réactivité immédiate lorsque les citoyens et les citoyennes font des demandes. Savez-vous d'ailleurs à qui profitent ces petits crédits? A des bureaux d'études. On lance des appels à projets à trois ou quatre bureaux d'études. Cela permet à certains bureaux d'études...

**Le président.** Il faut conclure, Monsieur Pagani...

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Oui, je finis par là... d'avoir la tête un peu hors de l'eau, et je m'en réjouissais parce qu'ils passaient à la trappe dans les procédures habituelles. Voilà ce que vous êtes en train de casser quand vous m'enlevez 500 000 francs. Je le regrette. Toujours est-il que le corps électoral en sera saisi et décidera ce qu'il en adviendra.

**Le président.** Je précise que ces amendements ne demandent pas la soustraction de 500 000 francs; ils demandent l'ajout de 491 540 francs sur les honoraires divers.

*Mis aux voix, les amendements 33 et 34 sont refusés par 41 non contre 33 oui.*

*Département des constructions et de l'aménagement.*

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,*

*groupe de comptes 318, Biens, services et marchandises – Honoraires et prestations de service.*

*Département des constructions et de l'aménagement.*

*Page 11, politique publique 05, Administration générale,*

*groupe de comptes 318, Biens, services et marchandises – Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Les amendements 35 et 36, déposés respectivement par les socialistes et les Verts d'une part, par le groupe Ensemble à gauche d'autre part, demandent d'annuler la diminution d'honoraires divers à la Direction du patrimoine bâti, soit une augmentation de la ligne de 189 000 francs. Je donne la parole à l'un des signataires... Monsieur Morten Gisselbaek, vous avez la parole.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Je n'aurais pas voulu rater ça, Monsieur le président... Mesdames et Messieurs, la problématique est la même que pour l'amendement précédent, à la différence qu'il s'agit d'une somme moindre et que cela concerne la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

La DPBA a un rôle important et plus spécifique que le département lui-même. Elle s'occupe de l'entretien des immeubles. Alors couper dans les honoraires d'études, qui concernent souvent l'entretien, c'est juste de la bêtise, excusez-moi de le dire. En effet, quand on n'entretient pas, et on l'a encore vu avec la ferme Menut-Pellet qui aurait sans doute méritée d'être mieux entretenue, les choses se dégradent. Une fois que ça commence à se dégrader, ça va très vite dans le bâtiment. C'est un peu comme avec une voiture, si vous ne faites jamais de service, le jour où vous avez des problèmes, ils seront plus gros que si vous les aviez pris au fur et à mesure.

Vous coupez aujourd'hui dans ces études, dont toute une partie concerne l'entretien de notre patrimoine. Or, vous aurez vu dans l'étude Stratus qu'un certain nombre de bâtiments méritent d'être entretenus avant que l'on passe à des phases de rénovation plus lourdes. Ils méritent d'ailleurs tous de l'être, mais il y en a qui méritent d'être spécifiquement bien entretenus. Eh bien, cette économie, qui est aujourd'hui une petite économie, risque, au bout du compte, de nous coûter beaucoup plus cher. Je pense que c'est vraiment une erreur, alors je vous demande d'accepter cet amendement qui relève juste du bon sens.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Le Parti socialiste propose lui aussi de remettre cette ligne de 200 000 francs dans la même logique que celle que l'on suit depuis le début, afin de ne pas péjorer l'économie réelle, de ne pas péjorer les petits honoraires et les entreprises locales au nom d'une logique uniquement comptable, financière, à courte vue.

La droite est finalement assez «confortable» entre guillemets dans ses petits souliers depuis le début de ce débat, car elle n'aura jamais pris une minute pour défendre les amendements de coupe successifs dans l'économie réelle qu'elle a déposés le soir du premier débat et qui cassent pour plus de 3,5 millions de francs dans la fonction publique. (*Protestations.*) Elle n'aura jamais pris le temps de les défendre ligne par ligne ni pris le soin de les déposer un à un. Elle a fait un dépôt global. Je vois d'ailleurs M. Genecand, goguenard, qui brandit une revue titrant: «Zut, alors!» Ça va bien avec son ironie et son arrogance coutumière... (*Protestations.*) Ça montre malheureusement, c'est vrai, ça montre...

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Thévoz, vous n'avez pas très bien compris les règles du jeu, mais je vous les explique volontiers. (*Brouhaha.*)

*M. Sylvain Thévoz.* C'est de l'ordre de la provocation, Monsieur le président, et vous devriez faire attention car, lorsque nous agitions des journaux et des slogans, vous êtes d'habitude un peu plus prompt à les faire rabattre. Là, depuis le

début de la soirée, M. Genecand agite un journal, alors je pense qu'il faudrait lui rappeler les règles en vigueur dans ce cénacle.

**Le président.** Eh bien justement... (*Brouhaha.*)

*M. Sylvain Thévoz.* Je conclurai en rappelant que la droite n'a pas pris soin de défendre ses amendements; elle s'est contentée de les déposer. Nous proposons donc de réintégrer cette somme dans le budget, même si la logique de bloc et la majorité font que vous gagnerez probablement ces votes. Cela étant, comme l'a rappelé M. Pagani et comme la gauche continuera de le rappeler, il n'est pas dit que les électeurs oublieront la réalité et les plus de 4 millions de francs que vous aurez coupés dans l'économie réelle durant ce budget.

**Le président.** Monsieur Thévoz, pour votre gouverne, nous avons eu hier soir un amendement général qui a intégré tous les amendements d'une majorité de la commission des finances et de cette enceinte en un seul amendement. D'accord? Ce qui veut dire qu'à partir de ce moment-là, en fonction de notre règlement, les gens qui ont déposé cet amendement général, lequel a été accepté, n'ont plus le droit à la parole.

*Une voix.* Bien fait pour eux...

*Une autre voix.* C'est un scandale...

**Le président.** Vous arrivez à suivre jusque-là? Alors ne leur reprochez pas de ne pas parler... C'est vous qui êtes en train de déposer des amendements...

*M. Sylvain Thévoz.* Monsieur le président, qui a choisi de déposer cet amendement? C'est la droite...

**Le président.** Non mais vous prétendez qu'il y a du déni de démocratie... Je vous rappelle qu'on applique le règlement du Conseil municipal à la lettre, ne vous en déplaise. (*La poursuite hors micro de l'intervention de M. Thévoz déclenche des protestations sur les rangs de droite. M. Genecand demande la parole, M. Thévoz également.*) Je donne la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Il n'y avait pas encore deux personnes, Monsieur le président?

**Le président.** Le Parti libéral-radical n'étant pas signataire de cet amendement, ses membres n'ont pas la parole. (*Remarque de M. Genecand.*) Je ne crois pas que vous ayez été mis en cause, Monsieur Genecand. M. Thévoz non plus... Je n'ai fait que rappeler les règles du jeu de cette enceinte. Vous avez la parole, Monsieur Pagani.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Monsieur le président, je vais une fois par an au souper des anciens magistrats. Vous me direz: «Qu'est-ce que cela vient faire dans ce débat?» Je vais au souper des anciens magistrats pour essayer de comprendre – au-delà de ce que j'avais vécu là-haut à la tribune ou devant mon poste de télévision – l'historique de la dégradation de notre patrimoine, des 800 bâtiments dont j'ai la charge.

Un magistrat a été très honnête. Je ne citerai pas son nom, il est de droite, je vous laisse imaginer de qui il s'agit... Son expérience politique est monumentale, je suis un nain à côté. Il m'a dit que dans les années 1980, ils n'avaient que le choix, pour essayer d'atténuer le manque de rentrées fiscales – ce n'est pas le cas aujourd'hui, loin s'en faut pour l'instant, Dieu nous en garde même si je ne crois pas en Dieu, toujours est-il qu'on peut prendre cette expression au sens général du terme –, eh bien, il me disait que le moyen qu'ils avaient, au-delà des accords passés à ce moment-là avec le personnel, était de retarder l'ensemble des investissements sur les entretiens, notamment de payer des gens pour étudier et mettre en route des campagnes d'entretien.

J'ai compris à ce moment-là que tout le travail que je fais depuis dix ans visait à récupérer celui qu'on m'avait remis entre les mains. Alors j'espère que, le jour où je participerai à ces soupers en tant qu'ancien magistrat, je n'aurai pas la honte, je m'excuse de le dire comme ça, de devoir justifier ce genre de pratique qui, comme l'a dit M. Gisselbaek, est catastrophique pour la collectivité, pour les biens de la collectivité.

Je vous rappelle que je participe en votre nom au conseil de fondation de CAP Prévoyance, qui a quasiment le même nombre d'immeubles locatifs que la Ville de Genève. CAP Prévoyance se fait un devoir – un devoir, Mesdames et Messieurs – d'entretenir de manière systématique ses immeubles en consacrant 2,5 à 3,5% de ses revenus locatifs à l'entretien. Malheureusement, la Ville de Genève, avec le même patrimoine, ne lui consacre que 1,5 à 2%, je le dis de mémoire. C'est déjà un handicap extrêmement douloureux pour mes conceptions du logement social; en plus, en prenant aujourd'hui cette décision-là, vous me coupez l'autre main. Je

le regrette et je ne pourrai que dire que je ne suis pas responsable de cette situation, lorsque je souperai avec les magistrats successifs qui prendront ma place.

*Mis aux voix, les amendements 35 et 36 sont refusés par 41 non contre 35 oui.*

*Département des constructions et de l'aménagement.*

*Page 12, politique publique 62, Routes communales, groupe de comptes 318, Biens, services et marchandises – Honoraires et prestations de service.*

*Département des constructions et de l'aménagement.*

*Page 12, politique publique 62, Routes communales, groupe de comptes 318, Biens, services et marchandises – Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Les amendements 37 et 38, déposés respectivement par le groupe Ensemble à gauche, d'une part, par les socialistes et les Verts, d'autre part, demandent l'augmentation de la ligne consacrée aux honoraires pour l'établissement de projets en lien avec les routes au sein du Service du génie civil (GCI), pour un montant de 200 000 francs. Je donne la parole aux signataires... Monsieur Morten Gisselbaek, vous avez la parole.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Merci, Monsieur le président. Alors, *bis repetita*... Sauf qu'il s'agit ici du Génie civil, de l'entretien des routes, du travail sur les routes, des projets concernant les routes. C'est comme avant pour l'interrogation orale, si on regarde le *Mémorial* il n'y a pas une séance, je pense, à tout le moins une session de questions orales, où la droite n'a pas une question à poser sur telle route, tel aménagement de route, sur la date à laquelle ceci ou cela sera amélioré, telle route en mauvais état réparée et ainsi de suite...

Là aussi, si on coupe les moyens à la Ville de Genève de faire des études, de faire des projets, il ne faudra évidemment pas venir se plaindre. Mais vous connaissant, je ne doute pas que ces questions continueront... Ce serait bien plutôt qu'elles diminuent, alors je vous propose de soutenir cet amendement.

**Le président.** Merci, Monsieur le président. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Frigenti Empana pour le groupe socialiste.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** Merci, Monsieur le président. Une rapide intervention sur l'ensemble des demandes de coupes. Elles nous font penser à ce que faisait l'armée...

**Le président.** Des demandes d'augmentation en l'occurrence, Madame...

*M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana.* Oui, bon, voilà... Ce qui a été discuté depuis un petit moment maintenant nous fait penser au budget de l'armée, vous savez, quand les tanks continuaient de rouler dans les champs pendant des heures pour terminer leurs litres d'essence, de façon à s'assurer les mêmes budgets l'année suivante... Répondre à ce même style de logique est l'idée générale de ce que la droite veut faire ce soir, c'est un peu ahurissant.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne ferai pas ce que vient de dire la conseillère municipale. Je ne l'ai jamais fait et je ne le conseille à personne parce que je trouve que ce n'est éthiquement pas juste et justifié du point de vue de notre responsabilité en matière de gestion des deniers publics.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, cette affaire est quand même paradoxale, car vous m'avez voté passablement de crédits ces dernières années. Nous avons plus ou moins obtenu 6 millions de francs de rentrées et nous en obtiendrons 8 millions – j'espère que nous nous battons dans ce sens. Nous avons une enveloppe et un programme pour mettre du revêtement phonoabsorbant sur nos rues. Nous avons fini de le faire la semaine passée à la rue James-Fazy, je vous invite à aller voir la différence au niveau du bruit... On peut enfin se parler à la rue James-Fazy, comme d'ailleurs partout où il y a ce revêtement. J'ai l'intention de faire en sorte que l'on puisse non pas forcément se comprendre mais en tout cas s'entendre dans cette ville.

Malheureusement, une fois de plus, vous donnez un grand coup de hachoir dans cette politique, que vous soutenez par ailleurs régulièrement en acceptant les crédits d'investissements. Je trouve cela assez paradoxal, j'en prends acte et, une fois de plus, nous nous retrouverons, en cas de référendum, dans le cadre de la campagne de votations.

*Une voix.* Pour la troisième fois...



*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Eh oui...

*Mis aux voix, les amendements 37 et 38 sont refusés par 41 non contre 35 oui.*

**Le président.** Nous en avons terminé avec les amendements qui concernent le département des constructions et de l'aménagement.

**Le budget du département des constructions et de l'aménagement, pages 11 à 15, est adopté.**

**Le président.** Nous entamons le traitement des amendements concernant le département de la culture et du sport.

*Département de la culture et du sport.*

*Pages 17 à 20, politique publique XX,  
groupe de comptes 30X, Charges.*

*Département de la culture et du sport.*

*Pages 17 à 20, politique publique XX,  
groupe de comptes 30X, Charges.*

**Le président.** Nous sommes saisis des amendements 39 et 40, émanant respectivement du groupe Ensemble à gauche, d'une part, des socialistes et des Verts, d'autre part. Ils demandent exactement la même chose, à savoir l'annulation de la baisse des dépenses générales dans le département de la culture et du sport (DCS), soit une augmentation de ligne de 300 000 francs. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Ariane Arlotti pour trois minutes.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG).** Merci, Monsieur le président. On peut saluer une délégation de La culture lutte à la tribune... (*M. Sormanni souhaite que le président demande à M<sup>me</sup> Arlotti d'ôter son tee-shirt «La culture lutte».*) Mesdames et Messieurs, il faut que je fasse un petit résumé.

En décembre, mon groupe Ensemble à gauche ainsi que l'Alternative paraient en campagne avec les milieux culturels, les associations et la société

civile contre les coupes budgétaires linéaires et destructrices de la droite majoritaire dite décomplexée... (*Protestations sur les rangs du Mouvement citoyens genevois.*) Je vous ai écouté sans rien dire, Monsieur, je vous permets de ne rien dire pendant que je parle... (*Protestations.*) Et si vous n'êtes pas content, vous n'avez qu'à faire une motion d'ordre – vous transmettez, Monsieur le président.

La droite décomplexée s'attaquait aux associations, au service public et à la culture, désirant faire un bénéfice de 10 millions de francs supplémentaires, alors que le projet de budget 2016 présentait déjà un boni de 8 millions. Pour qui et pourquoi? Parmi les arguments en faveur de ces coupes, on entendait qu'il fallait faire des économies dans la perspective de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, mais elle n'est bien sûr pas passée. Il y a d'autres arguments: la baisse des rentrées fiscales, la conjoncture... On peut toujours rajouter le système financier mondial ou encore les effets collatéraux du boursicotage...

Mais revenons à notre budget prévisionnel 2017. A droite, vous aimez que le peuple se serre la ceinture, vous nous le rappelez bien assez souvent, sauf peut-être durant les périodes où vous proposez des baisses d'impôts; pendant les pauses, en somme. Mais pourquoi se serrer la ceinture par principe? Quels que soient les arguments et la conjoncture, vous nous servez toujours ce principe. C'est un principe totalement antidémocratique! (*Remarque.*) Je suis désolée, j'ai dit que je faisais un petit résumé...

Il faut qu'on se rappelle encore une fois que Genève est la deuxième ville la mieux gérée de Suisse et l'une des villes les plus riches du monde. C'est la ville qui, avec Zurich, offre les meilleurs salaires nets au monde. J'ai fait une petite recherche, c'est presque 6000 francs par mois. Je vous promets que je connais peu d'artistes, à part dans le *star-system*, qui reçoivent de telles sommes.

En juin 2016, les deux référendums contre ces coupes indécentes étaient gagnés très largement par la population qui, par ces deux victoires, envoyait un message clair: il faut encourager le lien social en maintenant des prestations de qualité pour toutes et tous. Il est vital de protéger l'environnement et la culture, de favoriser l'économie sociale et solidaire, de lutter contre les discriminations. De même, l'engagement au quotidien des innombrables bénévoles et associations doit être reconnu et promu. Ces résultats soulignaient encore l'attachement que les citoyens portent à la culture et à tous ceux qui la font vivre au quotidien. Ils montraient aussi la chance que nous avons à Genève d'avoir un tissu associatif et diversifié, qui fait sa richesse.

Et voilà qu'en 2017...

**Le président.** Merci de conclure, Madame la conseillère municipale. Vous aviez trois minutes... (*Applaudissements.*) Merci. Je donne la parole pour le groupe socialiste à M<sup>me</sup> Albane Schlechten. (*Applaudissements nourris de la tribune.*)

Je me permets de rappeler à la tribune que vos manifestations pour ou contre nos prises de position sont malvenues. Merci de vous abstenir. Vous avez la parole, Madame Schlechten.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** Merci, Monsieur le président, on se croirait à un concert de Bastian Baker, c'est génial...

La culture, une baisse dans les dépenses générales... On nous a dit qu'on couperait dans les gommes et les crayons... Alors non, à 300 000 francs, ce ne sont pas des gommes et des crayons, ce sont aussi des prestations. Bien sûr qu'il y a de la fourniture dans les services. Il y a aussi l'organisation des manifestations sportives et culturelles, de la médiation culturelle – on aura l'occasion d'y revenir lors de la discussion sur les autres coupes; il y a de la publication de brochures qui informent la population de ce qui se passe, notamment dans les bibliothèques et pour les événements qui rencontrent beaucoup de succès en été, par exemple les concerts comme Musiques en été.

Il s'agit aussi d'actions qui visent à réduire les inégalités dans la population, combattre les violences par la culture, par la connaissance, par l'ouverture sur les autres, afin de lutter contre le repli sur soi. Dans le contexte dans lequel on vit actuellement – mais je vois que le Mouvement citoyens genevois s'en contrefout – c'est important. On ne parle que de la coupe générale, mais on voit déjà bien, avec toutes les coupes qui suivront, qu'on réduit les prestations à la population, qu'on réduit la place de la culture dans notre ville.

Notre ville en a pourtant les moyens; elle a un bon boni dans les comptes. Elle est l'une des villes qui subventionnent le plus la culture. Alors plutôt que de se dire qu'il faut couper, on devrait s'en réjouir. Genève, ville de culture... Il me semble que ce slogan est fédérateur, et nous vous demanderons ce soir d'y revenir en retournant au projet de budget amendé par le Conseil administratif.

Si une majorité de ce plénum avait accepté le budget en décembre dernier, il n'y aurait pas eu autant de complications, ni pour les services de la culture ni dans le domaine du social ou pour les subventions aux associations. Il n'y aurait pas eu de conflits avec les douzièmes provisionnels, il n'y aurait pas eu d'associations dans l'embarras en raison de la surcharge administrative que ces douzièmes engendrent. Ce sont déjà des petites structures qui doivent jongler entre les différentes tâches. Alors avec ces douzièmes, ça a été particulièrement catastrophique.

Nous ne remercions pas les groupes qui n'ont pas accepté ce budget au mois de décembre. L'accepter aurait été beaucoup plus facile pour tout le monde.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole, pour le groupe des Verts, à M<sup>me</sup> Theubet.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve).** Merci, Monsieur le président. Bon... C'est comme pour tous les départements, les votes sont verrouillés... Ça n'a peut-être pas l'air d'être grand-chose de couper 300 000 francs sur les 300 millions de francs de charges d'un département. Sauf que, c'est toujours la même chose, ça s'ajoute d'année en année et, effectivement, on tire tous sur la corde dans les départements. Et même si ça a l'air d'être pour les gommages, les crayons, les achats, les fournitures, ça va retomber *in fine* sur les artistes et, pour ce qui concerne le département de la culture et du sport, sur les sportifs.

S'agissant des subventions ou des prestations comme Musiques en été, avec les cachets de musiciens et ainsi de suite – je pense aussi à tous les amendements qui suivront – c'est évident que ça va toucher tant les artisans de la culture que d'autres artistes, par exemple les graphistes. C'est donc vraiment très petit que de venir couper d'année en année dans les dépenses générales des départements, car cette ligne-là permettait de donner un tout petit peu d'air pour assurer un petit financement ici ou là et de permettre à ces artistes, à des artisans de la culture ou à des sportifs d'assurer tout de même quelques projets.

Comme pour l'ensemble des choses, on comprend bien que la droite ne reviendra sur aucune des coupes qu'elle a faites. Nous ne pouvons cependant pas accepter de nous taire et de le laisser passer sans rien dire. Nous refuserons naturellement cette coupe de 300 000 francs, et nous proposons bien entendu de rétablir cette somme, quand bien même nous savons très bien que le 41/35 va gagner ce soir...

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole au conseiller administratif Sami Kanaan... Un instant, Monsieur Kanaan... Je suis désolé, Monsieur Sormanni, votre motion d'ordre demande que la tribune respecte le silence, quelles que soient nos décisions, ce qu'ils font parfaitement – et je les en remercie au passage, ne m'applaudissez pas... (*Rires.*) Elle demande d'autre part quelque chose qui n'existe pas... Donc veuillez préciser l'article du règlement auquel vous faites allusion, j'en saisirai le bureau et nous prendrons des dispositions; en attendant nous poursuivons. Vous avez la parole, Monsieur Kanaan. (*Brouhaha.*)

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Il a souvent été dit que le débat budgétaire est l'acte politique le plus important de l'année pour le Conseil municipal comme pour le Conseil administratif. On peut ainsi repérer les choix politiques des uns et des autres, je dirais même la vision... (*Brouhaha.*) Excusez-moi, Monsieur le président, est-ce que M. Sormanni pourrait éventuellement se calmer? Merci. (*Rires.*) On peut même déceler la vision de la société qu'ont les uns et les autres.

Ce qui me frappe surtout dans le débat budgétaire de cette année, Mesdames et Messieurs, pour mon département comme pour toutes les politiques publiques défendues par le Conseil administratif, c'est qu'il y a, c'est vrai, une vraie divergence entre la droite élargie et la gauche. Je me demande sérieusement, au vu de vos déclarations et de vos positions, quand j'entends parler d'«arrosage», de politiques qui ne seraient pas «essentiels» et que je vois qu'on vise au hasard la culture et le sport, si vous croyez encore à la notion même de Ville de Genève dans son existence, dans sa légitimité et dans les politiques publiques qu'elle défend. J'ai l'impression que vous niez l'existence même de cette ville et de son importance.

J'ai la chance et le privilège de représenter la Ville de Genève à l'Union des villes suisses, dont je suis le vice-président. Quand je parle avec mes collègues, ils ne comprennent même pas de quoi on parle à Genève. On est une des seules villes dont le budget présenté par l'exécutif est équilibré. Ils nous envient, Mesdames et Messieurs! A Lausanne, le groupe libéral-radical vote un budget déficitaire parce qu'il estime qu'il est raisonnable et bien construit. Ils sont pourtant dans l'opposition. Ici, le groupe libéral-radical et toute la droite élargie ne se contentent même pas d'un budget équilibré, vous voulez à tout prix faire de l'excédent.

Mais faire de l'excédent, ce n'est pas gratuit! C'est au détriment des prestations, c'est au détriment de cette population. On a parlé avant d'autres politiques publiques; là on parle de culture et de sport. Oui, ce sont des coupes relativement petites à l'échelle du budget de la Ville. On peut dire que cela ne représente que quelques centaines de milliers de francs. C'est relativement marginal à l'échelle d'un budget de 1,2 milliard, ou de 300 millions pour mon département.

Par contre, comme cela a été dit, une succession de petites coupes, ça touche des graphistes, ça touche des acteurs culturels, des imprimeurs, des métiers techniques des arts et du spectacle. Ça touche des acteurs sportifs, des manifestations, des expositions; ça touche la médiation. A chaque fois que vous grattez un peu, à chaque fois que vous enlevez des moyens il y a des petites conséquences. Elles ne se voient pas tout de suite, les dégâts se manifestent à long terme.

Je pourrais me dire cyniquement qu'il n'y a pas de souci, qu'on verra en 2020 si le corps électoral en tire les conséquences, notamment parce que je ne suis pas

sûr, Mesdames et Messieurs, que ceux et celles qui ont voté au printemps 2015 pour le Parti démocrate-chrétien mais aussi pour le Parti libéral-radical savaient que vous feriez une alliance en béton armé sur les questions budgétaires avec la droite dure, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois. On verra en 2020. Le problème, c'est que je ne suis pas uniquement dans la posture politique, avec le Conseil administratif. Le problème, c'est que, d'ici à 2020, vous avez encore largement le temps de faire des dégâts si vous continuez cette tactique de nous raboter chaque année, alors que nous avons un budget équilibré et qu'il n'est absolument pas urgent ou vital de faire des économies. Elles sont en apparence des bouts de chandelle, mais chacun d'eux allume peu à peu des incendies qui feront des dégâts.

J'ai entendu beaucoup de choses sur les comptes hier. Typiquement, sur les comptes de mon département, nous avons exploité toutes les lignes budgétaires, il n'y a pas de non-dépensé. Au contraire. Mon mandat au service des institutions consiste, Mesdames et Messieurs, à moyens constants, à trouver des partenariats, à trouver des financements ailleurs, des recettes tierces, à faire un maximum de projets. Nous avons créé de nouvelles manifestations, de nouvelles prestations en sport comme en culture. Mais vous découragez cette attitude. Vous allez grailler dans les six positions... Vous avez fièrement trouvé 30 000 francs de non-dépensé sur une ligne à six positions. Youpi! Vous pouvez faire une économie parce qu'elle finançait une autre ligne... Vous vous mêlez de micro-gestion au lieu de faire des choix politiques.

Alors oui, M<sup>me</sup> Arlotti l'a dit, en 2016 vous avez fait un choix politique. Vous avez coupé dans tout le budget. Le peuple vous a dit non. A 60%, Mesdames et Messieurs... Je rêverais de croire que ces 60% de voix représentent l'électorat de gauche en Ville de Genève, mais ce n'est pas le cas. On vous a taclé même dans votre électorat, notamment au centre. Mais j'entends encore dire que le peuple a eu tort. C'est particulièrement habile en politique suisse de dire que le peuple a tort... Je vous laisse la responsabilité de ces propos.

Vous n'avez pas entendu le message. Ou plutôt oui, vous l'avez entendu; vous ne vous attaquez plus frontalement aux subventions. Mais vous continuez à couper. Vous n'avez pas compris que la population de cette Ville de Genève ne veut pas de cette politique, mais vous continuez à la mener malgré tout.

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Kanaan, je sais que nous sommes sur l'examen de votre département et que c'est effectivement important que nous puissions vous entendre sur une prise de position globale qui irait au-delà de trois minutes... Cela étant, il est 23 h, et j'ai l'impression que vous avez encore beaucoup de feuilles... J'ai envie de vous proposer de suspendre nos travaux maintenant et de poursuivre demain avec la suite de votre intervention...

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Je termine très rapidement, Monsieur le président.

**Le président.** Très rapidement...

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Absolument. J'aimerais encore dire pour terminer – c'est aussi pour Ensemble à gauche qui a tendance à inventer les choses – que nous n'avons pas coupé dans les subventions dans le budget du Conseil administratif. Nous avons maintenu les subventions, maintenu les prestations. (*Remarque de M<sup>me</sup> Pérez.*) Madame Pérez, en revanche, ce qui a vraiment posé problème aux acteurs culturels et sportifs, puisque vous avez fait hier de grandes déclarations agressives, c'est le vote des douzièmes provisionnels.

Si vous n'aviez pas renvoyé le budget en commission, les acteurs culturels et sportifs auraient eu beaucoup moins de problèmes depuis le début de l'année. Il y a eu de vrais soucis. La posture politique à n'importe quel prix, juste pour des calculs politiques, a des effets concrets sur les acteurs culturels et sportifs – il fallait que ce soit dit. Aujourd'hui je vous demande, Mesdames et Messieurs, de redevenir raisonnables et de rendre les moyens que vous avez coupés dans un élan de zèle excessif, afin que nous puissions travailler dans de bonnes conditions au service de toute la population de cette ville. Merci. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, les amendements 39 et 40 sont refusés par 41 non contre 36 oui.*

**5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**6. Interpellations.**

Néant.

**7. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Nous terminons nos travaux maintenant. Je vous donne rendez-vous demain à 17 h. Bonne nuit; on ne sait pas comment sera la nuit prochaine...

Séance levée à 23 h 5.



SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	6794
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	6794
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6794
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2017 (PR-1194 A1). Suite du deuxième débat . . . . .	6794
5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	6848
6. Interpellations . . . . .	6848
7. Questions écrites . . . . .	6848

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*